L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État et de la Première Municipalité.

PAR J. BATON.

NOUVELLE-ORLÉANS:
SAMEDI MATIN, 27 OCTOBRE 1838.

☞ Occasion pour le Mexique.—Le côtre des États-Unis Woodbury, partira pour Vera-Cruz dimanche prochain, à 4 heures de l'après-midi. Son sac aux lettres sera ouvert au bureau du collecteur de la Douane, jusqu'à 2 heures du matin, du jour du départ.

DES MALLES.

Nous apprenons avec plaisir que Mr. G. Whiteman, l'entrepreneur de transport de la malle, vient de prendre des arrangemens qui nous mettront à même de recevoir à l'avenir la malle du Nord, avec ponctualité et à une heure convenable. Par ce nouvel arrangement, la malle partira de la Mobile tous les jours à midi et demi, et arrivera au chemin de fer Pontchartrain le jour suivant, à une heure et demie. Celle de la Nouvelle-Orléans partira tous les jours à une heure de l'après-midi et arrivera à la Mobile le lendemain à 2 heures. La malle n'arrivera jamais après les heures indiquées, mais elle pourra nous parvenir avant.

Nous avons appris avec un plaisir non moins grand que les difficultés que l'on avait à se procurer suffisamment de steamboats pour le transport régulier des courriers viennent d'être levées, et que les bateaux-à-vapeur Giraffe, Isabella, Wallace, Caroline et le Swan ont été engagés à cet effet. Les améliorations que l'on fait en ce moment dans le passage étroit de la Passe Heron, seront bientôt terminées, et désormais, aucun obstacle ne gênera la libre navigation des bateaux employés au transport de la malle. Le public apprendra sans doute, avec satisfaction, un arrangement qui comme celui-ci, remédiera à toutes les grandes contrariétés qu'il a éprouvées jusqu'ici.

Rail-Road du golfe du Mexique.

S'il est une pensée nationale, et qui offre pour l'avenir de magnifiques résultats, c'est assurément celle qui préside à la fondation du rail road du golfe du Mexique. Une telle entreprise, appuyée sur de si larges bases, et dont le but est d'une utilité si éminente, ne peut qu'ajouter un nouveau lustre à la splendeur du pays. Aussi, est-ce avec un véritable plaisir que nous voyons la liste de souscription se couvrir chaque jour. Déjà, $385,000 ont été souscrites, quant aux $25,000 qui manquent encore, c'est une bagatelle que le patriotisme louisianais aura bien vite remplie.

Cependant nous avons remarqué que parmi les souscripteurs nombreux qui couvrent la liste, on trouve que très peu de noms des habitans de la seconde municipalité, trois ou quatre tout au plus. Cependant, il est bien certain, que lors de la fondation du rail road de Nashville, ainsi que dans l'établissement du chemin de fer de Carrollton, les citoyens de la 1ère et 3me municipalités ont souscrit avec un zèle qui ne le cède à celui de ceux de la 2e. Rien n'a été de pareil dans toutes les institutions d'un intérêt national, qui ont été fondées dans cette partie de la ville. Dans toutes ces circonstances, les habitans de la 1re. et 3e. municipalités ont considéré l'intérêt général sans se laisser guider par l'esprit de section toujours étroit, ou dangereux même, dans ses calculs.

Loin de nous cependant la pensée de croire que les habitans de la 2e. municipalité aient manqué un esprit de parti, qui serait réprouvé à la fois par la morale et le véritable patriotisme. S'ils n'ont point souscrit au rail road du golfe du Mexique, c'est que sans doute ils n'ont pas été prévenus, ou que l'occasion ne s'en est pas présentée, ou enfin pour toute autre raison de ce genre. Qu'ils se hâtent donc de réparer le temps perdu et complètent les $25,000 nécessaires encore pour clore la souscription, afin qu'on ne dise point qu'ils n'ont point concouru, comme les autres, à une œuvre nationale, dont ils sont appelés à retirer, comme les autres, leur part de gloire et de bénéfices.

LES ITALIENS.

Il y a quelques jours, nous avons voulu être des premiers à faire partager au public l'espérance que nous partagions nous même, celle d'avoir cette année une troupe italienne à la Nouvelle Orléans. Cette espérance était fondée en raison. Le personnel de cette troupe se trouvait presque au complet; les mesures étaient prises; les objections prévues pour la plupart, on citait déjà des noms à l'avance, et l'on n'en était plus aux préliminaires. Mr. Gabici, homme que sa spécialité, et sa connaissance des exigences locales, mettent à même de résoudre toutes les difficultés qui se rattachent à ce dernier, était en tête de cette affaire. Tout allait pour le mieux. Les chanteurs n'avaient plus qu'à apprêter leur plus belle voix, et leurs plus riches costumes, et les habitans de la ville qu'à répéter leurs abonnemens. Nous allions entendre de nouveau cette musique italienne, dont le souvenir vibre encore en nous, avec les noms de Mde. Pantanelli, Candi, Fornasari &c &c., et voilà que tout à coup l'échafaudage de plaisirs, d'émotions &c est venu se briser contre je ne sais quel caprice de la direction du théâtre français.

Il n'y aura pas cette année de théâtre italien, parce que cette direction ne juge pas à propos de louer sa salle de bal, à la troupe italienne. Il est vrai que cette salle n'a d'aucun rapport, qu'elle serait abandonnée cet hiver, pour sa rivale plus heureuse de la rue Saint Louis, rivale qui va l'écraser de toute la puissance de son élégance et de son luxe.

Cependant le public désire vivement cette troupe. Pour la posséder, il ne reculerait devant aucun sacrifice, et nous nous étonnons qu'une compagnie qui par esprit d'intérêt même, doit être à l'affût des désirs du public, en prenne si peu de souci en cette occasion. Elle ne nous avait point habitués à ce manque d'égards.

On apprendra cette nouvelle fâcheuse avec d'autant plus de peine, que nous tenons de M. Gabici lui même, que quatre ou cinq des premiers sujets de la Havane, avaient déjà leurs dispositions pour se rendre à la Nouvelle Orléans. Nous engageons fort M. Gabici à ne pas se décourager, et si on ne veut pas lui livrer la salle de bals du théâtre nous ne voyons pas pourquoi il ne choisirait pas un autre emplacement.

Nous sommes convaincus que si M. Gabici s'adressait, par exemple, au Conseil de la 1re. Municipalité, et lui demandait la permission de construire un théâtre cirque sur la place de cirque, nous sommes convaincus, disons-nous, que le Conseil, éclairé comme il est, lui accorderait volontiers cette permission. En effet, un théâtre italien serait une véritable conquête dans l'intérêt de nos plaisirs et même dans l'intérêt de l'art et de la civilisation.

Monsieur l'Éditeur,

Nous avons appris, non sans surprise, que la Direction du Théâtre d'Orléans, avait formellement refusé à la compagnie italienne, la salle qui servait jusqu'ici à donner des bals. Nous avons peine à concevoir, Monsieur, que cette direction, composée de personnes qui, jusqu'à présent avaient donné tant de preuves de leurs désirs de plaire au public, aient tout d'un coup tranché une question, et sevré pour ainsi dire, le public qui attendait avec tant d'anxiété, l'opéra italien. Nous ne concevons pas, que la direction du Théâtre Français ait pu prendre une semblable détermination, et nous nous plaisons à croire que, soutenu toute la prévision que son refus occasionnera aux nombreux amateurs de l'opéra italien, elle ne s'empresse à revenir de cette détermination première. Si la direction en ça ... que de la sorte occasion qui lui sera offerte de louer cette salle de bal. En la tenant fermée, c'est un loyer considérable qu'elle perd. On nous dira peut-être que les représentations de l'opéra italien, se font au fort préjudice du spectacle français; c'est une erreur, Monsieur, car avec le répertoire tel qu'il existe aujourd'hui, on doit s'attendre à voir fort souvent la salle déserte. Que la direction, si elle redoute tellement le tort que peut lui occasionner le spectacle italien, fixe les jours où ses représentations devront avoir lieu, qu'elle convienne par exemple qu'elles ne se donnent que la veille, ou le lendemain des jours de spectacles français, et nous n'avons aucun doute que la troupe italienne ne consente à cette proposition. Pour nous, Monsieur, qui sommes aussi amateur du théâtre français, que nous pouvons l'être de celui des italiens, nous ne manquerons, et nous pouvons l'affirmer, de fréquenter avec autant de plaisir ces deux genres de spectacles.

Convaincus, que Messieurs les directeurs du théâtre d'Orléans, s'empresseront de reconnaître tout ce qu'il y a d'injuste dans leur refus de louer cette salle, nous sommes persuadés qu'ils s'empresseront de se montrer jaloux de plaire encore une fois au public de la Nouvelle-Orléans, et qu'ils ne le mettront pas dans la pénible nécessité d'aller se récréer soit au Théâtre de la rue du Camp, ou à celui de St-Charles.

Un Grand Nombre d'Amateurs.

AFFAIRE DU GENERAL BROSSARD.

Nous puisons du *Nouvelliste*, la première séance du conseil de guerre réuni à Perpignan pour prononcer sur l'affaire du général Brossard. Cette affaire est très grave et nous en donnerons avec soin les détails; car elle n'est pas seulement importante par l'intérêt qui s'attache habituellement aux grands drames judiciaires, elle se rattache à l'intérêt des possessions françaises en Afrique, intérêt compromis par tout ce qui tend à déconsidérer la France aux yeux de leurs habitans.

Le général Brossard est prévenu de grands crimes, parmi lesquels la concussion et la corruption sont les moindres, puisqu'il n'est accusé de rien moins que d'avoir voulu traiter avec Abd el Kader pour l'aider à chasser les Français de l'Algérie. Mais plus l'accusation qui pèse sur un accusé est grave, plus l'on doit se garder de préventions qui peuvent lui être contraires. Le soupçon le plus sérieux qui nous paraisse peser sur lui, c'est celui de concussion. Les débats du procès prouveront sans doute s'il est fondé.

Dans tous les cas, ce procès mettra en lumière une partie jusqu'ici mystérieuse des relations françaises avec l'Afrique. Les journaux ont beaucoup parlé de concussions exercées par les chefs militaires envoyés par le gouvernement français, d'extorsions commises par eux au préjudice des indigènes. Jusqu'alors, ces bruits n'avaient pu être complètement vérifiés ou démentis. Le procès du général Brossard montrera ce qu'ils ont de faux ou de vrai. Les Arabes, peuple rusé, agissent contre la France plus encore par les calomnies qu'ils répandent dans leurs tribus que par les armes. Ils ont d'ailleurs, un instinct vrai de la justice ou de démentir les bruits répandus parmi eux, ou de faire justice éclatante d'un grand coupable qui aurait attiré leur attention.

Nous n'avons reçu seulement que les deux premières séances de ce procès; nous espérons que les prochains arrivages nous apporteront la continuation.

Conseil de guerre de Perpignan.
AFFAIRE DU GENERAL BROSSARD.

Accusation: 1o. De concussion; 2o. de tentative de corruption de fonctionnaires publics; 3o. d'immixtion comme fonctionnaire dans des affaires incompatibles avec sa qualité; 4o. enfin, de proposition de complot dans le but de faire armer les habitans contre l'autorité royale.

Audience du 27 août.

Présidence de M. Thiolerier, maréchal de camp, commandant le département de l'Aveyron.

A 10 heures et demie le conseil monte sur le siège. M. le président déclare la séance ouverte.

Le conseil se compose de M. Thiolerier, président; de M. de Gais Malgorade, maréchal de camp, commandant les départemens des Landes et de l'Arriège; de M. de Bar, maréchal de camp, commandant le département de la Haute Garonne; de M. Lugnot, colonel au 21e. léger; de M. d'Ormencey, chef de bataillon au 21e. léger; de M. Chevalier, capitaine au 2e. régiment du génie; et Rigaud de Rochefort, capitaine au 7e. de chasseurs.

M. Vautrin, capitaine au 15e. léger, remplit les fonctions de commissaire du roi; M. Tholet, major au 17e. de ligne, remplit les fonctions de rapporteur. La défense est confiée à Me. Boinvilliers, avocat du barreau de Paris; il est assisté de MM. Paibe et Lafabrègue, avocats du barreau de Perpignan.

L'importance de cette affaire, qui a déjà eu tant de retentissement, ayant fait prévoir que le lieu des séances serait insuffisant pour recevoir la foule qui voudrait assister aux débats, on avait choisi une des salles de la citadelle, dite ... église St. Jean, qui avait été disposée à cet effet.

Sur la demande de M. le président du conseil, M. le lieutenant général de Castellane ... de la ville ... le consentement ... citadelle ... ouverte au public pendant toute la durée des séances du conseil.

Les sièges du tribunal sont placés au fond du chœur de l'église, et les bureaux occupés par M. le rapporteur et par le greffier du conseil de guerre, sont placés à la droite des juges; le bureau destiné à l'accusé ainsi qu'à son défenseur est placé à leur gauche.

Les portes de la salle ouverte au public ont entièrement abordé, et dans l'enceinte réservée, on remarque plusieurs officiers supérieurs, quelques dames des magistrats, quelques dames des membres du barreau. Le jeune Ismaël Ben-Mustapha attire surtout l'attention générale.

Le nombre des témoins assignés par l'accusation est de dix-neuf. La défense a également fait citer dix-neuf témoins, mais sept des témoins à charge et quatre à décharge se trouvent dans l'impossibilité de comparaître. Voici la liste de ceux que le conseil entendra.

Témoins à charge.—MM. Bugeaud, lieutenant général; Eynard, chef d'escadron d'état major, Ben Durand, négociant; Allégro, lieutenant aux spahis réguliers de Bone, Fatterat, ingénieur civil; Berlié, sous-intendant militaire; Revel, sous-intendant militaire; Sicard, sous intendant militaire; Chamorin, officier d'administration; Garavini, négociant; Ali-Ben-Abdallah, portier-consigne à Oran; Soissous intendant militaire.

Témoins à décharge.—MM. Berthezène, lieutenant général; Ledet, maréchal de camp; le général Mustapha-Ben-Ismaël, aga des Douaires et des Smelas; Marey colonel de spahis; Paravey, maître des requêtes; Bzam-Scha, interprète de la division d'Oran; Martinprey, capitaine d'état-major; Tafin, lieutenant aux sapeurs; Doneous, négociant; Bellot de la Heussaye, lieutenant au 66e de ligne; de Borne, sous-lieutenant au 2e de chasseurs; Lestapis, lieutenant d'état-major au 2e régiment de chasseurs d'Afrique; Mejanel, adjudant des subsistances militaires; Bellet, officier d'administration, Pacyl-Ahon-Caish, interprète du général de Brossard.

Indépendamment de ces témoins, il en a encore été entendu sept en vertu de commissions rogatoires; ce sont:

Témoins entendus par commissions rogatoires.—MM. le maréchal Clauzel, le lieutenant général ... de Gaux; Bresson; Berthelemy; Lévêque commandant le Castor; Puig-y-Mundo, négociant; Laufenn-Chopart; Lieard; Marius.

L'audience commence par la lecture des pièces de l'instruction.

Cette lecture a été faite par M. Rulland, greffier du conseil de guerre. Suivant l'usage des tribunaux militaires, elle a lieu en l'absence de l'accusé. Elle dure quatre heures et demie. Voici l'extrait des pièces les plus importantes:

La première des pièces du dossier est une lettre de M. le ministre de la guerre à M. le comte de Castellane, lieutenant-général commandant la 21e. division militaire, par laquelle l'ordre lui est transmis de traduire le général Brossard devant un conseil de guerre.

La deuxième est l'ordre d'informer donné par le lieutenant général.

Les trois pièces suivantes sont des lettres adressées à M. le ministre de la guerre par M. le général Bugeaud, et dans lesquelles il fait le plus grand éloge des dispositions prises par le général Brossard pour ravitailler Tlemcen. Dans une quatrième lettre M. le général Bugeaud demande que le général Brossard soit nommé au commandement de la province d'Oran; il demande aussi que le fils de ce général, attaché à l'ambassade de Madrid, soit nommé secrétaire, avec traitement, de notre agent près d'Abd-el-Kader.

On lit ensuite l'extrait d'une lettre écrite d'Alger, le 9 juillet 1837, par M. le général Damrémont, en réponse à une lettre de M. le général Bugeaud. Il est ainsi conçu:

"J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite pour me parler du général Brossard, je connais fort peu cet officier général avec lequel je n'ai jamais eu aucun rapport de service; je ne m'étais formé une opinion sur lui qu'en adoptant celle de mon beau frère le général Foy, qui l'a eu pour aide-de-camp en Portugal et qui le jugeait sévèrement. Tout le bien que vous m'en dites doit avoir de l'influence sur moi, et je suis convaincu que le ministre, je ne lui sera pas hostile."

Vient ensuite le rapport adressé d'Oran, le 6 septembre 1837, par M. le général Bugeaud à M. le ministre de la guerre.

Voici l'extrait de cette pièce, l'une des plus importantes du procès. Nous la reproduisons en entier:

"Monsieur le ministre,

"Vous avez pu remarquer que depuis longtemps je ne vous parle plus du général Brossard; hélas! c'est qu'il est pénible de rétracter des éloges. Séduit d'abord par les premiers actes de son commandement, par ses bonnes manières et son esprit, je me pressai de vous le signaler comme propre au commandement de la province d'Oran. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'il était généralement méprisé par l'armée et les citoyens. Si je ne vous l'ai pas dit plutôt, c'est que j'attendais d'avoir acquis des preuves, sinon judiciaires, du moins morales, propres à former une conviction et la vôtre.

"On l'accusait d'employer des moyens coupables pour se procurer de l'argent; et les renseignements que j'ai recueillis ne m'ont pas laissé le moindre doute à cet égard. Je crois même qu'il est capable de tout pour refaire sa fortune, qu'il ne refera jamais parce qu'il dépense en femmes, et autrement, avec aussi peu de réserve qu'il ramasse. C'est l'homme le plus corrompu, en tout point, que j'aie encore rencontré; je ne me persuadais même pas qu'il pût y avoir tant de perversité dans le cœur humain.

"Après un tel début, je vous dois des faits, en voici:

"(Comme je suis très pressé par le départ du brick français, porteur de cette lettre, je vais dicter à mon aide de camp, qui écrit beaucoup plus vite que moi et qui est déjà instruit du tout.)

"Ses premiers actes coupables ont été de s'associer avec des fournisseurs de viande et de pousser le sous-intendant à faire des marchés onéreux à l'État, pour en partager les bénéfices avec les fournisseurs Durand et Puig (je n'accuse pas le sous-intendant). Le premier, pressé par moi, a tout avoué. Je n'ai pas interrogé Puig, parce qu'il était encore associé avec le général de Brossard pour diverses affaires, j'ai pensé qu'il ne me dirait rien et qu'il le tiendrait en éveil. Mais Puig, qui est ami de Durand, lui a fait ces confidences, et c'est ainsi que j'ai su que le général avait reçu des deux environ 190,000 fr. pour sa part des bénéfices faits sur les fournitures des bestiaux. Au reste, beaucoup de monde, dans la division et en ville, savaient cela long-temps avant moi; mais ce que j'ai découvert le premier par l'indiscrétion d'un des Arabes qui entouraient l'émir, c'est que le général Brossard a vendu à Abd el Kader mes prisonniers de la Sickak. Voici comment on arriva à cette révélation: j'appris qu'il avait été conduit à l'émir 19 prisonniers faits dans les environs d'Alger quelques jours avant la paix. Un marabout juif se rendait à Mascara, je lui remis une lettre par laquelle je réclamais ces prisonniers.

"Aussitôt, Abd el Kader donna l'ordre de me les renvoyer; mais un des chefs lui dit, en présence du Juif: "Comment! vous leur renvoyez leurs prisonniers gratuitement? ils vous ont fait payer les siens." Le Juif m'ayant rapporté le propos, je saisis toutes les occasions de questionner sur cela et je questionnai des Arabes de l'entourage de l'émir. Plusieurs assurèrent que les denrées envoyées à Tlemcen pour le ravitaillement avaient été données par l'émir pour prix des prisonniers. Mon officier d'ordonnance, Allegro, en acquit à peu près la certitude par l'émir lui même, bien que celui-ci soit d'une extrême discrétion. Enfin, je m'adressai directement à Durand; voyant que j'étais instruit et n'ayant d'ailleurs rien à se reprocher dans cette affaire, il avoua sans difficulté que le ravitaillement de Tlemcen n'était opéré en compensation des prisonniers et que le prix des denrées payées par l'administration avait été partagé entre le général Brossard et lui; mais qu'il avait eu peu de chose, parce que pour faire réussir l'affaire du ravitaillement, ... il avait été obligé de partager avec les gens de l'émir, qui l'avaient aidé à ce prix: voici comment Durand raconte les détails de cette affaire:

"L'émir, dit-il, ne voulait pas consentir au ravitaillement parce que c'était contraire au principe de la religion et de la guerre. A ... Durand, je convins avec ... des Arabes, ... les prisonniers, ... il fut convenu qu'il donnerait tant de bœufs et tant de grain, moyennant quoi on lui ferait venir les prisonniers de Marseille.

"Le général Brossard consulté, approuva la convention. Alors on passa un marché avec l'administration française pour les denrées que Durand se chargeait de faire porter à Tlemcen. Le ravitaillement fut religieusement opéré, l'administration paya, et comme il n'y avait rien à donner à l'émir que les prisonniers, quand on pourrait les avoir, je partageai l'argent avec le général Brossard."

"J'arrivai à cette époque et j'approuvai l'opération, parce que je reconnus que le temps affreux qui faisait et avec le peu de cavalerie et les faibles moyens de transport dont le général de Brossard pouvait disposer, le ravitaillement par nous-mêmes pouvait devenir une catastrophe; je crois même que l'opération était presqu'impossible à cause du débordement des rivières et du défoncement des chemins. Je trouvai la mesure fort avantageuse, même sous le rapport économique; je dus vous le dire à l'éloge du général de Brossard, parce que j'étais loin de soupçonner que les prisonniers de Marseille en payeraient les frais.

"Cependant il fallait obtenir les prisonniers pour satisfaire l'émir qui les demandait sans cesse. Aussi Durand et le général de Brossard s'attachèrent à me persuader qu'il était essentiel pour arriver promptement à la paix de faire venir les prisonniers à Oran; que d'ailleurs le général Rapatel avait promis de les rendre lorsque l'émir lui aurait fait la galanterie de lui envoyer une vingtaine de prisonniers français. Je me laissai persuader et je vous priai de m'envoyer les prisonniers de Marseille.

"Au moment où ils arrivaient à Oran, la paix se faisait à la Tafna. J'avais mandé d'abord au général de Brossard de les remettre dès qu'ils arriveraient. Le lendemain, je lui mandai le contraire, parce que je voulais les remettre moi-même. Le général a prétendu que mon second ordre lui était arrivé trop tard, et que les prisonniers étaient partis quand il lui était parvenu. Il ne les avait pas gardés vingt quatre heures. Arrivés à midi, il les mit en route le lendemain au point du jour, tant il était pressé de livrer sa marchandise!

"C'est ainsi qu'il a indignement compromis la dignité de la France. Elle croyait remettre généreusement des prisonniers; ils étaient vendus. Vous allez voir ce qui en est résulté. L'émir, ayant payé ces prisonniers, ne s'est pas cru obligé à la réciprocité. Il m'a bien rendu dix neuf prisonniers français, mais il a toujours éludé la remise des Coulouglis et des enfans des Douaires pris dans le Razia, sous Oran. J'ai insisté. Enfin, il m'a envoyé des ordres écrits pour que les Douaires aillent chercher leurs enfans dans les tribus. Ils y sont allés, mais on n'a pas voulu les leur donner, sauf deux ou trois: d'où je présume qu'on a donné des sous main aux tribus de ne pas obéir aux ordres. Je vérifierai cette affaire.

"Vous voyez, Monsieur le ministre, qu'il y a là bien assez de turpitude pour justifier la demande que je vous fais, de remplacer le plus promptement possible monsieur le général de Brossard dans son commandement; aussi vais-je passer sous le silence divers actes qui ne me sont pas aussi bien prouvés; mais je ne puis me dispenser de vous rapporter une confidence que Durand est venu me faire il y a quelques jours. Il avait, m'a-t-il dit, toujours l'intention de m'en parler au moment de mon départ. Il ne voulait pas garder un secret qui intéressait la sûreté de la colonie, il pensait d'ailleurs que M. le général de Brossard ne persévérerait pas dans ses coupables projets; mais comme il est revenu tant de fois à la charge près de lui, Durand, pour qu'il l'aidât à les accomplir, il s'était décidé à venir me le dire, parce qu'il voyait que cet homme était trop dangereux et qu'il était temps de l'arrêter dans sa marche.

"Je me suis prêté, a-t-il ajouté, à ces opérations d'argent, je suis négociant, mon métier est de gagner, mais je ne consentirai jamais à trahir la France. Or, voici ce que m'a proposé le général de Brossard. Il m'a dit: le gouvernement français est ingrat, il ne reconnaît pas mes services, c'est d'ailleurs un gouvernement que je déteste, je ne veux plus le servir; il faut que vous offriez mes services à Abd-el-Kader; dites-lui que je lui ferai venir de France 10, 15 et 20 mille carlistes, et que je me charge de chasser les français de la régence avant un an. Je lui demande 200,000 fr. comptant et 50,000 fr. de rente à ma famille." Durand lui répondit qu'il pouvait chercher un autre intermédiaire, que quant à lui il ne pouvait se charger d'une pareille mission.

"Cela eut lieu quelques jours après mon arrivée. Depuis, et en peu de jours, il lui a encore fait deux fois la même demande, sur ce que Durand avait l'air de douter de sa sincérité, il jurait sur l'honneur que telle était sa détermination bien arrêtée.

"Hier, il arriva de Mostaganem, où je l'avais envoyé licencier les Turcs. Ayant appris qu'il avait correspondu avec Abd el Kader, je lui dis avec calme que cela ne convenait pas, et que je défendais de correspondre tant que je serais ici. Il parut très piqué. Durand étant allé le voir, il lui dit: Je ne puis y tenir! le gouvernement est infâme, et le général Bugeaud est un ingrat de me traiter comme il le fait." Il lui fit alors part de mes reproches, et il ajouta: Je veux absolument aller avec l'émir, il faut que vous me rendiez le service que je vous ai demandé."

"Durand s'en est encore défendu. Je lui ai dit que si le général de Brossard lui en parlait encore il fallait avoir l'air de céder et lui demander une lettre de sa main pour l'émir.

"J'ai su aussi par Durand, que pendant que j'étais à la Tafna, M. le général de Brossard l'avait poussé à faire rompre les négociations.

"Laissez-le s'embrouiller, lui disait-il, il fera la guerre, après il s'en ira et nous ferons la paix de manière à faire notre fortune." Vous voyez comme il ... qu'il connaissait pourtant très bien. Y eut-il jamais un homme plus profondément corrompu! mais il n'est pas moins corrupteur. Il a tenu aux sous-intendans et à plusieurs des agens comptables à peu près ce langage: "Nous ne sommes pas pour toujours en place; je trouve tout simple que pendant qu'on est en position l'on fasse ses affaires. Quand on ne le ferait pas le gouvernement ne nous en saurait pas plus de gré."

"Ce langage, sa conduite, l'effronterie de son libertinage l'ont fait souverainement mépriser par tous les rangs militaires et bourgeois. Je le savais depuis long-temps, je voyais qu'il ne pouvait pas commander ici, et je me proposais bien de vous demander son remplacement; mais je voulais avoir des faits. A présent que j'en ai les mains pleines, j'ai dû vous instruire.

"Je vous prie instamment d'envoyer sur le champ un général pour le remplacer, ou d'ordonner par le télégraphe au général Damrémont d'envoyer provisoirement un de ses généraux à Oran. Rabiera conviendrait, quoiqu'il connaisse peu le pays, parce que c'est un bon officier et un honnête homme; mais il ... ne m'en connais pas, cependant il est possible qu'il ... toutes bien. Monsieur le ministre, ... avec un monstre et ... derrière moi ce qui ... tout le monde.

"Je vais l'envoyer en France avec un ... de surveillance. Je prends cela sur moi, la division et la ville m'en béniront. Rappelez-vous, et dites-le bien au roi, que c'est un homme à ne jamais employer nulle part. Si j'avais eu d'autres témoins qu'un juif et un lieutenant de spahis natif de Tunis, je l'aurais fait arrêter et j'aurais pris vos ordres pour le traduire à un conseil de guerre.

"Vous jugerez que, pour parler ainsi, il faut que j'aie la conviction la plus complète de la vérité des faits que je vous ai rapportés, elle a pénétré partout dans mon esprit. Sans doute les preuves ne sont peut-être pas de nature à le faire condamner par un conseil de guerre (peut-être en complètera-t-on d'ici à quelques jours), mais je crois à leur réalité, comme si j'avais vu et entendu; tout le monde y croyait avant que j'y crusse. Vous pouvez à cet égard faire consulter les intendans et tous les officiers supérieurs.

"Durand m'a offert de le confronter avec lui, assurant qu'il ne pourrait nier les faits; peut-être le fera-t-il au dernier moment. J'aurai, quand je voudrai, des révélations de Puig; j'ajoute qu'il est condamné à l'unanimité par l'opinion.

"Pour vous donner une idée de l'opinion sur son compte, je vous dirai qu'on était inquiet de le savoir seul à Mostaganem, et qu'un officier supérieur vint me prévenir de cette inquiétude; pourrai-je laisser ici un homme jouissant d'une pareille renommée?

"Je vais donc le faire partir par le premier bateau à vapeur; j'attendrai ici son successeur, pour le mettre au courant de tout; cela me contrarie fort, mais je ne pourrais laisser ici un homme capable de vendre nos villes et nos soldats.

"Recevez, etc. BUGEAUD."

Le lendemain, 21 septembre, M. le général Bugeaud adressa au roi la lettre suivante:

"Sire,

"M. le général de Brossard a eu des torts graves envers votre majesté, envers le pays, envers moi; j'ai dû lui ôter son commandement.

"Il m'a prié de lui permettre de se rendre à Paris pour se soumettre à votre auguste tribunal. Il veut, m'a-t-il dit, avouer tout à votre majesté.

"Je supplie votre majesté de lui pardonner comme je lui ai pardonné en ce qui me touche. Ses malheurs, la position pénible où sa famille l'ont entraîné dans ses fautes. Votre majesté aura pitié de sa femme et de ses trois enfans.

"Quant à lui, sire, s'il m'était permis de donner un avis, je proposerais de l'envoyer en Portugal et de lui ménager les moyens d'entrer au service de ce pays; il a de l'esprit, il parle l'anglais et le portugais. Il deviendra et il peut être utile, car il a du savoir faire."

Le même jour le général Bugeaud recommandait M. le général Brossard à l'indulgence du ministre de la guerre. Par le même envoi, il lui transmettait le procès-verbal d'une conversation qu'il avait eue la veille avec le général Brossard, et dans laquelle cet officier avait avoué la plupart des faits qui lui sont reprochés. Cet entretien a eu lieu en présence de MM. Revel et Berlié, qui en ont signé le compte rendu. En voici quelques passages:

"M. le lieutenant général.—J'ai désiré vous entendre en présence de ces messieurs, afin de connaître positivement vos intentions. Mon aide de camp m'a dit que vous vouliez un conseil de guerre, faire un éclat; vous avez ajouté: "Maintenant, je n'ai rien à perdre, et par conséquent rien à ménager; mais si je suis perdu, déshonoré, le lieutenant général, qui a une belle réputation et un avenir, ne combattra avec moi à armes égales." Vous n'ignorez pas, cependant, que ce n'est qu'à regret que je porte sur vous une accusation aussi grave.

Six lettres de moi, dont je vous ai donné lecture hier, témoignent de la bienveillance que j'avais pour vous; il a fallu des preuves bien convaincantes pour faire changer mon opinion. Justifiez vous, j'y consens; je recevrai vos aveux. N'avez-vous pas cherché à faire dire à Abd el Kader que vous le serviriez volontiers, mais qu'il vous fallait 200,000 fr. comptant et 50,000 fr. de rente pour votre famille?

M. le général Brossard.—Je n'aurais pas fait un meilleur choix que celui de ces Messieurs que j'estime, pour assister à notre conversation; mais comme ils pourraient être appelés, si un conseil de guerre avait lieu, permettez-moi de n'entrer dans aucune explication sur la question que vous me faites, quoique, dans mon opinion, il n'y ait aucun mal à vouloir entrer à un service étranger.....

J'ai des torts, j'en conviens, et surtout ceux d'ingratitude à votre égard, mais j'ai, depuis longtemps, la tête comme perdue; j'ai des chagrins; vous en connaissez une partie: sans cet état moral, je n'aurais pas fait, sans doute, une partie des actions que l'on me reproche. Dans tout ce qui vous a été dit contre moi, la vérité est mêlée de mensonges. Si je parais à un conseil, je dirai toute la vérité; car, après la honte qu'entraîne une action blâmable, je ne trouve rien de plus affreux que de la dénier. ....

Le général Brossard—Oui, ce moyen me paraît bon. Dès mon arrivée en France, je présenterai mon mémoire au roi, je confesserai les torts réels que je peux avoir, je me jetterai à ses pieds, il prononcera sur mon sort, sur celui de ma famille.... Qu'il me frappe, ... de sa disgrâce, je n'aurai pas à me plaindre; j'ai fait des fautes graves, mais que cette disgrâce ne s'étende pas sur mon fils qui commence sa carrière.

Le lieutenant général Bugeaud—Je serai moi même intercesseur pour votre fils arrivé à Paris, je causerai de votre affaire avec le roi, mais jamais je ne demanderai pour vous un commandement...........

Cette pièce se termine par la déclaration suivante, signée par les témoins:

"Interrogés, après cette conversation, par M. le lieutenant général sur l'impression qu'elle nous avait laissée, nous avons déclaré que quoique aucune question positive n'eût été formulée, M. le général Brossard se reconnaissait coupable d'une grande partie des torts qui lui étaient imputés.

"Oran, 20 septembre 1837."

Ces faits quoique de la plus grande gravité ne sont pas les seuls reprochés au général Brossard.

Une lettre de M. le ministre de la guerre ordonne en outre au major rapporteur de commencer une information sur les propos suivants, que le général Brossard aurait tenus à bord du bateau à vapeur le Castor, lors de sa traversée d'Oran à Carthagène:

"Ce que j'ai fait n'a rien d'extraordinaire, et j'y étais en quelque sorte autorisé. M. le lieutenant-général Bugeaud m'accuse de trahison; serait-ce parce que j'ai correspondu avec Henri V. Oui, c'est vrai. Je n'ai aucun attachement pour l'ordre de chose actuel; je le servirais sans l'aimer. Je suis carliste."

On a ensuite donné lecture des différens marchés, passés par le général Brossard, et enfin des interrogatoires subis par lui les 25 et 26 juillet derniers, et enfin les dépositions faites par les témoins dans le cours de l'instruction.

Lorsque la lecture de ces pièces est achevée, M. le général Brossard est introduit. Il porte le costume d'officier général et les insignes d'officier de la Légion d'Honneur. Sa physionomie paraît calme.

M. le président donne lecture des principaux chefs d'accusation et procède à son interrogatoire avec un remarquable talent. Il est impossible de mettre plus d'à-propos dans les questions, d'insister avec plus de fermeté sur les charges, et de montrer néanmoins plus d'égards pour la position d'accusé.

M. le président rappelle à l'accusé quels sont les différents chefs d'accusation dirigés contre lui, et lui demande s'il a des explications à donner.

M. le général de Brossard—Je sais qu'on a essayé de faire peser sur moi diverses accusations. Je ne puis entrer dans des éclaircissements généraux sur cette masse de faits. Je répondrai successivement à chacun d'eux. Quant à leur ensemble, je me borne à dire qu'ils sont faux, calomnieux à mon égard, et que je me fais fort d'en démontrer la fausseté devant le conseil.

Interrogé sur ses relations avec le fournisseur Puig, l'accusé soutient que ses relations ont toujours été pures et désintéressées. S'il a, vers les derniers moments de son séjour à Oran, reçu de l'argent du sieur Puig-y-Mundo, ce n'est qu'à titre d'emprunt et pour venir au ... pressans; ... aucune relation coupable n'existait entre eux.

D. N'avez vous pas chargé M. Allegro de recommander M. Puig à Abd-el-Kader? R. Jamais.

D. Avez vous donné ou offert de l'argent à Abd-el-Kader?

R. M. Allegro s'est plaint en ma présence de ce que dans plusieurs missions dont il avait été chargé par le général Bugeaud, il avait été obligé de prendre sur sa bourse pour couvrir ses dépenses. Je pris sur moi de lui compter 500 fr. sur les fonds secrets qui étaient à ma disposition.

D. M. le président—Donnez au conseil des détails sur la manière dont a été opéré le ravitaillement de Tlemcen.

M. le général Brossard—Ce ravitaillement était difficile et même impossible, attendu l'état des lieux. Des négociations entreprises par Ben-Durand pour le faire effectuer par Abd-el-Kader lui-même furent suivies, je parvins à le faire opérer en échangeant la mesure de la faire à main armée.

D. Qui a payé le prix du ravitaillement?—R. le gouvernement; le prix en a été remis à Ben-Durand.

D. Le ravitaillement ne fut donc pas fait uniquement sur la promesse de rendre ces prisonniers?—R. Certainement non.

D. Ce n'est donc pas vous qui avez rendu les prisonniers?—R. J'ai eu connaissance de leur envoi, bien que je n'y aie pas participé. Ce fut le commandant de place, qui avait des ordres spéciaux, qui les rendit.

D. M. le général Bugeaud était-il à Oran quand les prisonniers ont été rendus?—R. Non.

D. Alors le commandant de la place qui a rendu ces prisonniers sans votre ordre a outrepassé ses devoirs—Du tout: il avait des ordres supérieurs et spéciaux. M. le général Bugeaud avait redemandé les prisonniers au ministre de la guerre. Dans les instructions que je reçus de lui, il ne fut nullement question des prisonniers, c'est à mon retour à Oran que j'appris que, par ordre supérieur, les prisonniers avaient été renvoyés.

D. Avez-vous eu connaissance de ce que le ravitaillement avait été opéré en échange des prisonniers, de ce que Ben Durand en avait fait ressource et avait gardé le prix qu'avait payé le gouvernement?—Je ne sais rien de cela.

D. Ben-Durand a déclaré positivement que le prix du ravitaillement n'a pas été payé à Abd-el-Kader, que ce prix a été partagé entre vous et lui.—R. C'est une indigne calomnie.

D. Quelle espèce d'affaires d'argent avez-vous eue avec Ben-Durand?—R. Ma belle-sœur, ayant fondé une maison, désirait avec le prix améliorer des propriétés qu'elle a en Afrique. A mon départ, elle me remit 23,000 fr. qu'elle m'envoya plus tard une procuration authentique et notariée pour en faire l'usage que je croirais convenable dans ses intérêts. Comme je n'ai pas trouvé l'occasion d'employer cet argent, je l'ai renvoyé en France en plusieurs fois, par l'entremise de Ben-Durand, lorsque je renonçai à faire cet emploi.

D. Pourquoi ne vous êtes vous pas empressé de le faire connaître plus tôt?—R. Je n'avais d'autre moyen de défense que de cacher mes moyens de défense.

D. Comment cela?—R. Si j'avais fait connaître à l'avance mes moyens de défense, on n'aurait pas manqué de chercher et de trouver peut être des expédiens pour les détruire.

M. le président.—Avez vous fait ou fait faire la proposition de passer à Abd-el-Kader?—Cette proposition se réfute par sa propre absurdité. Que m'aurait donné Abd-el-Kader? le désert et une corde de chameau.

M. le président.—Le conseil appréciera les motifs qui vous empêchent de parler avant l'audition des témoins. Avez vous manifesté à Ben Durand le désir d'abandonner le service de la France et d'entrer à celui de l'émir?—R. J'ai déjà répondu qu'une pareille supposition n'avait pas même le sens commun.

D. N'avez vous pas demandé pour prix de vos services 200,000 fr. et 50,000 fr. de rentes pour votre famille?

R. On ne saurait ajouter foi à une pareille absurdité.

L'accusé, interrogé sur les aveux consignés dans le compte rendu de la conversation qu'il a eue avec le général Bugeaud, soutient que les détails qu'il y trouvait rapportés ne sont pas exacts.

M. le président.—Le général Bugeaud n'avait cependant aucun motif pour avoir contre vous de l'animosité. Vous savez le bien qu'il a dit de vous.

Quels étaient donc ses motifs pour changer ainsi de langage?—R. La situation personnelle dans laquelle il se trouvait....son intérêt personnel....je le prouverai quand il en sera temps.

D. Le conseil désirerait connaître de suite sur ce point vos explications?—R. Ma défense sur ce point n'est pas encore commencée.

D. Les débats sont commencés, et c'est dans votre interrogatoire que vous devez ces explications.—R. Je demande la permission de les retarder.

Malgré les instances de M. le président, l'accusé refuse de s'expliquer sur le compte du général Bugeaud jusqu'au moment où ce témoin sera entendu.

M. le président: L'audience est renvoyée à demain. L'audience est levée à cinq heures et demie et renvoyée à demain dix heures. M. le général Bugeaud sera le premier témoin entendu.

—Un comte de Valmont, jeune Français qui a fait récemment un voyage en Nubie, se trouvait depuis quelque temps dans la capitale de Saxe. Par une rare, du reste fort innocente, ce jeune homme porte une assez belle barbe à laquelle il semble singulièrement tenir. Or, l'empereur Nicolas a grande horreur des barbes; il les a proscrites en Russie, celles surtout "comme en portent les Juifs et les jeunes France," ce sont les termes de l'ukase. M. de Schröder, envoyé russe à la cour de Saxe, voulant épargner à son maître la vue de la seule barbe existant à Dresde, réclama auprès du gouvernement saxon l'éloignement de l'individu qui la portait, et l'on donna au comte de Valmont, vingt-quatre heures pour quitter la ville; mais celui-ci se plaça sous la protection du ministre de sa nation. M. de Bussières s'étant assuré que l'on n'avait à reprocher à M. de Valmont que sa barbe, déclara que si le gouvernement saxon expulsait de Dresde les Français parce qu'ils ont de la barbe, le gouvernement français, usant de représailles, se verrait forcé d'expulser de Paris les Saxons parce qu'ils se rasent.

Cette opposition de l'agent diplomatique français mit fin à l'incident; il fut permis au comte de Valmont de rester à Dresde, et ce dernier est ... de se montrer partout avec sa barbe sur le passage de l'empereur.

☞ Les consignataires de 12 balles de marchandises, marquées J. C. par le navire Mozart, du Havre, voudront bien s'adresser au bureau du soussigné, et les réclamer.
27 oct — LAURENT MILLAUDON, 149, rue Bourbon.

☞ Le navire LAFAYETTE, capitaine Trimmer?, venant du Havre, est en déchargement en face de la rue des Ursulines. Les consignataires sont requis de vouloir recevoir leurs marchandises. 27 oct

SAVON—300 caisses savon ... à vendre par ROB. H. WHITE, 24, Gravier.

COMMERCE.

Marché de la Nouvelle Orléans.

La ville continue à avoir une apparence d'activité, et chacun se prépare pour l'ouverture des affaires qui ne tarderont pas à avoir lieu. Cette semaine même il y a eu quelques mouvemens dans les affaires; néanmoins elles ne reprendront bien que lorsque les rivières de l'intérieur seront navigables. Cette interruption occasionne la baisse actuelle de prix des denrées de l'Ouest; aussi les ventes en sont extrêmement limitées, et on n'achète que pour les besoins immédiats. Néanmoins, il en arrive si peu que tous les articles sont enlevés au débarquement, à l'exception des agrès et toiles d'emballage, dont l'approvisionnement est fort et la demande limitée.

La perspective actuelle nous fait croire, qu'à leur arrivée ici, les commerçans de l'intérieur trouveront d'aussi nombreux assortimens de marchandises que dans aucune autre ville des Etats-Unis; et que quoique le système de crédit à longs termes ait cessé d'être en pratique, il leur sera facile de s'en procurer à des termes favorables.

Le temps a été très agréable durant la semaine, et favorable aux affaires du dehors.

Samedi dernier, on a reçu des nouvelles de Liverpool du 20 sept. et du Hâvre du 17, par le Royal-William arrivé à New York; nous n'avons pas apperçu aucun changement matériel dans le marché au coton de ces deux villes. Au Hâvre il paraît qu'il y a eu une demande plus active, mais à Liverpool les acheteurs se montraient moins empressés, et ne traitaient que pour les besoins immédiats. En somme, il n'y a pas eu de changement digne d'être noté.

L'argent continue à être rare, et les banques n'escomptent que faiblement.

Le cours des espèces et des billets de la trésorerie est le même que celui de la semaine dernière; c'est à dire 2 à 3 pour cent de prime, peu de demandes. Les billets de banques sont toujours au même taux, à l'exception de ceux du Mississipi. (Voir le tableau des cours.)

Change—Il s'est fait des transactions pour un montant assez considérable, cette semaine—Sur l'Angleterre de 9 à 10 1/4 pour cent, sur place (les banques demandent 10 1/2) sur New York à vue nous quotons 1 à 2 pour cent, et à 60 jours 1 à 2 pour cent d'escompte.

Coton—L'article continue à être très demandé. Dans nos dernières remarques nous avons dit que les acheteurs se retiraient à cause des prix élevés demandés par les détenteurs qui avaient jusqu'ici obtenu leurs prix; mais aujourd'hui nous quotons cette denrée à 1/4 de cent en dessus des cours de la semaine précédente. Nous portons conséquemment les prix les plus élevés à 14 1/2, néanmoins nous avons appris que 15 cents ont été refusés pour une récolte de superbe coton. Les principaux achats se font toujours pour le Nord et pour le Hâvre. On n'achète que faiblement pour Liverpool les prix qu'on y a limités pour faire des achats ici, sont trop au-dessous de nos cours. Les transactions de la semaine se sont écoulées à 5000 balles aux prix que nous quotons l'article.

On ne recherche pas généralement la belle qualité, et nous pouvons dire qu'il n'y en a pas de qualité ordinaire sur place, car il n'en est descendu que bien peu, ou même pas du tout, depuis le commencement de la récolte. Environ 160 balles de nouveau coton, des districts de l'Ouest ont été reçus et vendus à 11, 11½ et 12 cents.

Les exportations depuis le 1er. octobre ont été de 15,684 balles contre 9162 à la même époque l'année dernière. On en a reçu cette semaine 6456 balles et il en a été expédié 5966—ce qui laisse sur place et à bord des navires non expédiés 17,013 balles; ce chiffre varie peu de celui de la semaine dernière—La demande a été si bonne, que l'article n'a pu s'accumuler, depuis que l'on reçoit celui de la nouvelle récolte.

L'excédant pour France est 2741 balles; pour les ports du Nord des Etats Unis 4366—ce qui comprend tout l'excédant.

Tabac—Le marché est actuellement dépourvu de cet article, et il est douteux qu'il s'en trouve 50 boucauts en vente sur place. Il s'en est vendu 430 boucauts cette semaine à 11 cents la première qualité, 9 cents la seconde et 7 la troisième, lesquels avaient été achetés par spéculation et gardés depuis quelques mois, attendu que les prix étaient sans cesse en hausse: il s'est fait également une vente d'environ 70 boucauts du Bull Eyes, communs croisé, et remis en boucauts, à 6, 8 et 10 cents—On en a reçu cette semaine 10 boucauts et il en a été expédié 268—laissant en mains et à bord des navires non-expédiés 1119 boucauts.

Sucre.—Il en a été reçu environ 70 boucauts de la nouvelle récolte, cette semaine, qui ont été vendus sur la Levée à 8 et 9½ cents la livre. La qualité en est très bonne. Nos quotations n'ont aucun rapport qu'au sucre de l'année dernière, dont il ne reste que très peu de bonne qualité.

Mélasse—Environ 50 barils de nouvelle mélasse ont été vendus de suite à la Levée à 28 cents le gallon. La bonne qualité est rare et l'article est en grande demande.

Farine—Nous augmentons nos quotes à $10 1/2 et $10 3/4 le baril. Ces prix sont aisément obtenus à l'arrivée de l'article. L'approvisionnement actuel est très faible, et les ventes ont lieu généralement à bord des bateaux.

Maïs—Les prix en sont augmentés: 85 à 90 cents le boisseau. Il n'y en a que bien peu. Les ventes sont lentes, car on trouve les prix trop élevés.

Whiskey—Le marché n'en est que faiblement pourvu, et quelques personnes en demandent 33 cents le gallon, pour le rectifié. Nous ne sachions pas qu'il y ait eu des ventes au-dessous de 36 la qualité commune ne se rencontre point.

Rum—Il vaut 40 à 43 cents le gallon, et il n'y en a que peu en vente, à l'exception de celui qui se trouve dans les magasins de groceries et pour lequel on demande un prix plus élevé.

Riz—On n'en trouve point en premières mains. Les dernières ventes ont eu lieu à 6 1/2 cents la livre.

Fret—Il a conservé son cours de la semaine dernière. Nous continuons à quoter 5/8 d. pour Liverpool, 1 1/4 cents pour le Hâvre. Il y a eu une légère hausse dans le fret pour le Nord, et l'on obtient 5/8 cents par livres de coton. Nous comptons dans le port 50 navires et barques, savoir: pour Liverpool 3, Hâvre 5, New York 3, Boston 1, et Philadelphie 1. Il est arrivé ... navires et barques.

PRIX-COURANT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ARTICLES DIVERS.		De	A
COTON.—Miss. et Louis.—	Bon et fin	14½	14¾
"	Bon et beau	13½	14¼
"	Beau	12½	13
"	Moyen	10½	11
"	Ordinaire	—	—
"	Ten. et Ala. bon et fin	—	—
"	Bon et beau	—	—
"	Beau	—	—
"	Moyen	—	—
"	Ordinaire	—	—
TABAC—	Première qual.	—	10
"	Seconde	9½?	8
"	Croisé	5	6
"	De Cube	22	30
SUCRE—	Nlle. Orléans	7	9
"	Cube, blanc	11½	12
"	Do. brun	7½	9
MELASSES		30	32
T. D'EMBAL.	De l'Ouest, la yard	23	24
"	De Dundee	16	20
C. D'EMBAL.	la livre	9	9½
CHARBON—	De l'Ouest le baril	50	62½
"	De Liverpool	—	—
"	D'Ecosse	—	—
CHANDELLES—	Blanc d. bal. N. Bed. liv	—	30
"	Do. de Nantucket	38	—
"	De suif	13½	16½
CAFE—	De Cube	10	10½
"	Du Brezil	—	10½
"	De St. Domingue	10½	11
FARINE—	Le baril	10 25	10 50
FRUITS.			
RAISINS—	Par caisse	2 25	2 75
"	Par demi-caisses	1 50	1 75
"	Par quart de caisse	75	80
AMANDES—	A coque tendre, lal.	13	14
"	A coque dure	7	—
POISSON.			
MORUE—	La caisse	1 50	1 70
HARENG—		75	1 87½
MAQUEREAUX—	No. 1, par baril	13½	14
"	No. 2	11½	12
"	No. 3	7½	7½
GRAINS.			
MAIS—	En épis, par baril	—	—
"	En grains, par boisseau	86	90
HARICOTS—	Par baril	3 60	4 —
FOIN—	Les 100 livres	1 50	—
PEAUX—	Louis et Miss.	5½	6½
"	Mexicaines	8	9
PLOMB—	En saumons	4 75	—
"	En barres, la liv.	—	7
CHAUX—	De l'Ouest, le baril	—	—
"	De Thomaston	1 87½	2 —
PROVISIONS.			
BŒUF—	Mess	10 —	11 —
"	Prime	15 —	16 —
PORC—	Clair	27 —	28 —
"	Mess	27 —	21 —
"	Prime	22 —	—
"	Plats côtés	—	—
JAMBON—	Jambon, la livre	14	15
"	Enveloppés	16	17
"	Epaules	12	12½
"	Plats côtés	9	10
SAINDOUX—		13½	14
BEURRE—	Du Nord	30	35
"	De l'Ouest	12½	15
SEL—	De Liverpool, le sac	2 37½	2 50
"	Fin, par sac	2 12½	2 25
"	Des Iles Turques, p. bo.	—	—
RIZ—	De la Caroline, les 100 l.	—	6 50
EAU-DE-VIE—	Franç. 4e. pr., le gal.	1 37½	1 62½
"	Américaine 1re. pr.	45	50
RUM—	De la N. Orl. 1re. pr.	40	42
"	De la Jamaïque	1 50	—
"	Du Nord	45	50
GENIEVRE—	De Hollande	1 25	1 35
"	Américain	45	47
WHISKEY—	Commun	—	—
"	Rectifié	30	32

ESPECES.

		De	A
Piastres	Prime	2 —	3 —
Doublons Espagnols	Do.	16 50	17 —
" Mexicains	Do.	15 75	16 —
Or americ.	Do.	2 50	4 —
Souverains		4 90	5 —

BILLETS DE BANQUE.

		De	A
Banque des E. U.	De prime	1 50	2 50
Alabama	D'escompte	5 —	6 —
Mississipi	Do.	6 —	7 —
Brandon		45 —	50 —
Autres Banques		15 —	25 —
Kentucky	Prime	Pair	1 —
Ohio	Do.	—	1 —
Indiana	Do.	—	1 —
Illinois	Do.	—	1 —
Tennessee	D'Esc.	5 —	6 —
Billets du Trésor	Prime	2 —	3 —
Arkansas	d'Escompte	48 —	55 —
Billets du Trésor du Texas	Do.	40 —	45 —

EXPORTATIONS DE COTON.
De la N. Orléans depuis le 1er. Oct 1838.

EXPEDIÉS POUR	Balles de Coton: Cette semai.	Préc.	Total.	Bal. saison dern.
Liverpool	1369	1573	2942	3485
Greenock et Glasgow	290		290	
Autres ports anglais				
Total aux ports anglais	1659	1573	3232	3485
Havre		4909	4909	2514
Bordeaux				
Marseilles		359	359	
Autres ports français				
Total aux ports français		5268	5268	2514
Nord de l'Europe				
Cowes et un marché				
Autres ports étrangers	830	50	880	608
Total aux ports étrangers	2489	6898	9383	6661
Boston	1420	532	1952	872
Autres ports de l'Est				
New York	2653	1776	4429	1603
Philadelphie		481	481	966
Autres ports des E. U.		54	54	
Total aux ports des E. U.	4073	2844	6917	3551
Total	6562	9742	15684	9130

GENIEVRE—6 pipes genièvre de Hollande, reçu et à vendre par ROB. H. WHITE, 26 oct 24, rue Gravier.

EXPORTATIONS DE TABAC.
De la N. Orléans depuis le 1er. Oct. 1838.

EXPEDIÉS POUR	Boucauts Tabac: Cette semai.	Préc.	Total.	Bouc. saison dern.
Liverpool				64
Greenock et Glasgow				
Autres ports anglais				
Total aux ports anglais				64
Havre		471	471	
Bordeaux				
Marseilles				
Autres ports français				
Total aux ports français		471	471	
Nord de l'Europe				
Cowes et un Marché				
Autres ports étrangers		11	11	
Total aux ports étrangers		482	482	64
Boston	7		7	80
Autres ports de l'Est				
New York	255	350	605	323
Philadelphie				46
Autres ports des E U				21
Total aux ports des E U	262	350	612	439
Total	262	832	1094	503

FRET.

Pour Liverpool—Coton, par livre	— —	0 5/8d
" Londres—Tabac par Boucaut	— 60	— —d
" Havre—Coton par livre	— —	1 1/4c.
" Hambourg—Tabac pr. boucau	— —	— —
" Cowes—Tabac par boucaut	— —d	— —d
" Pts. Nd. des Etats-Unis—Coton	5/8 lv	— —
Sucre—De la ville	—	— —
Tabac—Par boucaut	$3½	— $4

NATCHEZ, 18 octobre.—Prix de la place.—Jambons gras 19 à 20; plats côtés 13 à 15; épaules 10 à 12 1/2; porc entier 10 à ...; toile d'emballage du Kentucky 25 à 28; do. d'Ecosse 23 à 28; bœuf mess 22; en demi baril 11 à 12; prime 18; beurre Goshen 45 à 48; dito de l'Ouest 18 à 25; blanc de baleine 59 à 60; chandelles de suif 25 à 30; cigares de la Havane 18 à 45; café de Rio 16 à 17; do. Havane 17 à 18; maïs en épis 1 à 1 75; en sacs 1 à 1 ...; coton 9 à 13; farine de froment 11 à 11 50; farine maïs point; graisse 20; mélasse 45 à 50; clous 10 à 10; huile de baleine 1 50 à 175; huile de lin 1 25 à 1 50; porc mess 28; dito d'habitation 25; prime 23 à 24; porc salé 10 à 12; riz 8 à 10; sucre, brun 12 à 14: en pain 25 à 30, tabac du Kentucky manufacturé 16 à 20; honey-dew 45 à 50; whiskey point.

DERNIERES DATES.

New-York	oct. 18	Liverpool	sep. 20
Boston	oct. 17	Londres	sep. 19
Philadelphie	oct. 19	Havre	sep. 17
Baltimore	oct. 19	Paris	sep. 17
Washington	oct. 19	Bordeaux	sep. 1
Charleston	oct. 19	Madrid	sept. 6
Mexico	sep. 18	Cadix	août 30
Tampico	oct. 8	Havane	oct. 18
Vera-Cruz	sep. 17	Houston (Texas)	oct. 6

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Triumfante, Gonzales, Havane, — Cucullu, Lapeyre & Co.
Goel Messenger, Wells, Galveston.
Goel. Alerta, Alonia, Sisal et Campêche. — J W Zacharie & Co.

Arrivés.

Bateau de remorque, Pacific, Martin, de la passe S O, ayant remorqué en rade les navires Mattakeeset, de Boston, Elizabeth, Frith, de Marseilles, ces deux navires ayant déjà été mentionnés. brick Virginia; plusieurs voiles montant le fleuve.

Bateau de remorque Porpoise, Maxime, des passes, ayant remorqué les navires Georgia, Lafayette, la barque ... la goélette Clara; il est parti de la passe le 25 ... m.—il annonce que le navire Elizabeth et le brick étant à l'ancre en dedans de la barre E; il est passé près du Chickasaw ayant à sa remorque une barque et un brick, il avait brisé son axe; au dehors de la passe S O. 4 navires et un brick; le navire Ganges est à l'ancre en dedans de la passe.

Bateau de remorque Hudson, Mowren, des Passes, ayant remorqué le navire Newhattan, de N York, se rendant ..., la barque Mary Ballard de Boston pour ..., les bricks Lince et Adelaide, il n'annonce rien de plus au bas du fleuve.

Bateau de remorque Chickasaw, Paulding, de retour de Poverty Point, ayant eu son axe rompu.

Bateau de remorque Shark, Thomas, de la passe S O avec le navire Ganges.

Navire Mattakeeset, Sprague, de Boston.
Navire Georgia, de Liverpool.
Navire Elizabeth, Frith, de Gibraltar.
Navire Lafayette, Tripant, du Havre.
Brick Virginia, Jordan, en 25 jours de Thomaston.
Brick Adelaide, Carlson, 44 jours de Malaga par la voie de Gibraltar.
Brick Lince, Martiney, de la Havane, avec fruits, café et sucre.
Goel Clara, Connell, Matanzas, Cuba, en 8 jrs. de traversée.
Paquebot à vapeur Colombia, Wade, en 33 heures de Galveston.

MEMORANDA.

Le brick Adelaide rapporte être parti en compagnie avec le brig Ferry, pour N York; Mary Bernard pour Savannah, le Gimera, pour Boston, le Peco do.

La Colombia rapporte qu'il y avait un navire et un brick à la passe N E.

CAZADORES DE ORLEANS. Atencion.—La compaña se reunira el jueves primero 1º de noviembre proximo, en el lugar acostumbrado, a las dos y media en punto de la tarde, con ... completo, con pantalon de paño, con el objeto de marchar al cementerio católico ... los honores funebres a nuestros compañeros difuntos, que allí reposan en paz: Este acto militar ... puntualidad, tanto por el respeto ... como por ... nuestros ... y en que el ... dejar un ejemplo ... tumba.
De orden del capitan.
27 oct — FCO. A. GARCIA, sargt primero.

COMISION DE PANTEON—Con arreglo a ... del Panteon, se hallará ... de la ... Orleans ...
FERNANDO ROMERO, Presidente de la comision de Panteon.
27 oct

COMITE DU PANTHEON—Conformément aux ordres du capitaine, la tombe de la compagnie se trouve préparée pour célébrer dignement le jour désigné à la fête funéraire des morts; l'église catholique des Orphelins invoquera la charité des personnes bienfaisantes en faveur des enfans qui attendent d'elles de la vie et l'éducation. Les compagnies ... pieux dépôt ... recueillis et réunis les cendres dans un seul monument dont les ombres demandent ... qui sont agréables à l'être suprême, ... la charité chrétienne y imprime un caractère permanent ... en faveur de l'indigence et ... ces qui ...
FERNANDO ROMERO. Le président du comité.
27 oct

Mairie de la Nouvelle Orléans.

Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $10 50 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 29 octobre) 30 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire 37 onces.
27 oct, 1838. — C. GENOIS, maire.

ARTICLES DE MODES ET DE NOUVEAUTES—J. B. Couvertié, arrivant de France, demeurant rue Condé No. 60, offre à vendre en gros et en détail, une infinité d'articles de modes et nouveautés, pour hommes et pour dames, reçus par les navires Ville de Paris et Lafayette. 27 oct—3

TAPIS—Les soussignés viennent de recevoir, un approvisionnement frais de Tapis fins et superfins, d'Ecosse, Ingrain.
Aussi—Quelques Tapis de Bruxelles d'un nouveau dessin et très beaux, importés directement, qu'ils offrent à vendre.
27 oct—2 — E D HYDE & Co, 12, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Lafayette et autres, Pâte pectorale de Regnauld, moutarde noire, camomille, essence de menthe, de d'anis, de bergamotte, de de citron, de cédrat, de de roses et à vendre par P CUSACHS,
27 oct — 5, rue St. Pierre en face de la Place

A LOUER, une maison à deux étages, rue Dauphine entre Bienville et Douane; s'adresser, rue de la Douane, entre Bourgogne et Remparts. 27 oct—2

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Iberville—M. R. Bra..—Il vous est par le présent ordonné d'enlever de dessus la levée de votre terre située sur la rive gauche du Mississipi entre celle de Mme veuve Elie Hebert par en haut et celle de M. B. Allain par en bas, tout ce qui peut l'embarrasser, de remplir les cavités qui se trouvent de manière à ce que la dite levée soit partout comme dans les endroits les plus élevés et les plus larges; de réparer le chemin de manière à ce qu'il soit de niveau dans toute sa longueur et taillé en pente douce depuis le bord du canal qui le longe de chaque côté, jusqu'à quatre pieds vers le milieu dudit chemin, de fouiller les canaux à pas moins de douze, ni plus de dix huit pouces au-dessous du niveau de la terre entre lui et la levée. ... inférieure ... avec des madriers ou planches en cypre de dix huit pieds de long au moins et d'au moins deux pouces d'épaisseur posés sur sept traverses de cypre d'au moins quatre pouces d'épaisseur; d'encaisser le canal que chaque pont couvrira avec des planches ou des pieux en cypre aussi, et particulièrement de faire une levée neuve, d'un arpent et tiers de long, de vingt pieds de large à sa base, et six pieds de haut et sept pieds de large à sa surface supérieure. Le point où devra se commencer et celui où devra se terminer ladite levée, vous sera montré sur demande de votre part ou de vos ayant cause, indiqué par le commissaire du district.
Iberville, 24 septembre 1838. — BERNARD ALLAIN, Inspecteur de chemins et levées pour le 9e district.
27 oct—3

A VENDRE en débarquement du navire McLellan, de Bordeaux—10 pipes eau de vie; 60 barriques vin rouge, ... Médoc, par LARUE & PREVOST, rue Royale No 6.
27 oct—1

EN débarquement du navire Anne Louise, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
Sardines de Colin, boites, 2/3 et 1/2 boites.
Olives et cornichons en flacons et en barils,
Huile d'olive en barils et au paniers de 12 bouteilles et demi bouteilles,
Champignons secs en caisses,
Saucissons de Boulogne et de Lyon,
Essence de fleurs d'orange,
Macaroni et Vermicelle,
Bouchons à dame-jeanne,
Fruits à l'eau de vie,
Liqueurs assorties, Kirsch, absinthe, marasquin &c,
Fruits au sirop,
Fruits au candi,
Gelée de groseilles et autres,
Truffes fraîches,
Framboises framboises et groseilles,
Pâtés truffés et petits pois,
Prunes sèches,
100 demi barriques de vin blanc,
Vin blanc en caisse.
27 oct—5 — BUDOUYT & TEULADE, 63, rue Condé.

LE soussigné vient de recevoir par la Ville de Paris, un assortiment complet de Casimir à la mode, Gilets de soie, chapeaux de soie à rêve, velours coton, pour habits de chasse et de la ville.
27 oct — L. A. BARBARIN, No. 103, rue de Chartres.

MR GUBY, Chappelier, rue de Chartres No. 165, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir par le navire la Ville de Paris, un grand assortiment de chapeaux de soie dans les formes les plus à la mode. Il appelle l'attention de ses pratiques. 27 oct—3

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—Perdu sur la Levée dans la soirée du 25 courant, un chien Sultan, épagneul, jaune et blanc, queue courte, et très haut de taille. La récompense ci dessus sera donnée à qui le ramènera ... à la Banque de l'Exchange ou au No. 307 rue Toulouse. 27 oct—3

HYDE & GOODRICH, ont reçu par le navire Bombay, de Liverpool, Lampes bronzées et dorées, à demeure et pour suspendre; plateaux plaqués et japonnés, quinquets très fins; huiliers, chandeliers ... rue de Chartres, No. 15. 26 oct

PAR LE SHERIFF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Charles A Jacobs vs. les représentants de Hyacinthe Courval et autres. En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour du premier District de l'État de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi le 27 novembre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à la propriété hypothéquée suivante savoir:

Un morceau de terre,

Ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé des deux côtés du chemin et du Bayou de la Métairie, dans la paroisse de Jefferson, la partie du dit morceau de terre qui se trouve sur le côté Nord du dit Bayou a dix sept arpens de face au Bayou et s'étend dans la profondeur entre deux lignes parallèles jusqu'au lac Pontchartrain, borné dans la partie inférieure par des terres appartenant depuis peu à Joseph Beaulieu; la partie du dit morceau de terre qui se trouve au sud du Bayou de la Métairie, a huit arpens de face sur le Bayou et s'étend dans la profondeur jusqu'à la ville de Carrollton, borné dans la partie supérieure par des terres appartenant à Joseph Kinton, et dans la partie inférieure par des terres depuis peu à Joseph Beaulieu.

Conditions de la vente. La somme de six mille cinq cents soixante et quinze piastres et 86 cents avec l'intérêt de dix pour cent par an sur ladite somme à dater du 8 juin 1838, et les frais du procès comptant; la somme de cinq mille six cent vingt cinq piastres avec intérêt de 10 pour cent à dater du 20 août 1838, payable à trois mois du jour de la vente, et cinq mille six cent vingt cinq piastres avec intérêt de dix pour cent à dater du 20 août 1838, payable à six mois du jour de la vente et la somme de six mille six cent soixante six piastres et soixante six cents et 2/3, payable le 28 mars 1839, la somme de onze mille deux cents cinquante piastres payables le 27 août 1839, et la somme de onze mille deux cent cinquante piastres, payable le 27 août 1840, les trois derniers paiemens portant intérêt de dix pour cent en cas de non paiement à leur échéance, et tous les paiemens à crédit portant hypothèque spéciale avec le privilège du vendeur sur la propriété vendue.
27 oct — M J GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—John Green contre Champlin—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi le 27 novembre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres et intérêts et réclamations du défendeur à un certain nègre esclave nommé Joe, âgé d'environ trente un ans. Conditions de la vente—Comptant.
27 oct — M J GARCIA—shérif.

COUR DE DISTRICT—D F. Waymouth contre B. C. Elliot—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi, le vingt huit novembre prochain, à une heure de relevée.

Onze lots de terre, situés au faubourg Washington, à un mille environ de la Nouvelle Orléans, ensemble avec toutes les bâtisses, dépendances &c. qui leur appartiennent, désignés comme suit, savoir: ... les rues Solidelle, Josephine, Lesseps et Pologne ... mesure américaine ... lots cinq, six et sept, chacun trente pieds ... 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles ... huit, neuf, dix et onze chacun trente et un pieds face à la rue Lesseps sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots deux et trois chacun trente trois pieds dix pouces face à la rue Josephine, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les lots quatorze et quinze chacun trente et un pieds face à la rue Pologne, sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan tiré par Allou d'Hémécourt, arpenteur, le cinq mars 1833, et déposé en l'office de W. Y. Lewis, notaire public, en cette ville, saisis dans l'instance ci-dessus.
Conditions comptant. — F. HOZEY, shérif.
27 oct

Benjamin F. French vs. John ...

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable J N Duncan, juge Président de la Cour de Cité de la Nelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 28 novembre 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux terrains ... avec toutes les améliorations, droits, privilèges, coutumes, servitudes et avantages qui peuvent leur appartenir, les quels terrains sont situés au faubourg ... au dessus de cette ville dans l'îlet formé par les rues Barthélemy, Camp, Duplantier et Magasins et sont désignés par les Nos un et deux, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 9 janvier 1837, lequel déposé dans l'office de H. B. Cenas, not. pub. le terrain No. un mesure vingt et un pieds, huit pouces, quatre lignes face à la rue Barthélemy, sur une profondeur de cent quatre vingt neuf pieds cinq pouces et une ligne, sur un côté, et cent soixante et dix neuf pieds dix pouces et deux lignes sur la ligne qui sépare du No. deux, et le terrain No. deux mesure vingt et un pieds, trois pouces ... face à la rue Barthélemy ... sur la ligne qui sépare du No. un ... Conditions de la vente— ... 31 1/3 cents avec intérêt ... 16 février 1838 ... le prix de procès comptant ... 22 1/3 cents ... février 1839 ... hypothèque spéciale sur la propriété vendue ...
26 oct—3 1/16 — E. BEAUREGARD, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Je certifie par le présent, que le 17ème. jour de septembre 1838 jugement a été entré en cette Cour, à la requête de Palmyre Broussard, épouse de L. A. Dubert, contre son mari, dans les mots et chiffres suivants ... Broussard, épouse de L. A. Dubert, contre son dit mari, No. 15,312—Cette affaire ayant été soumise à la Cour, pour la confirmation du jugement par défaut rendu le 4 du courant, et la Cour considérant ... et le témoignage de F. Repentigny ... ordonne et adjuge que ledit jugement par défaut soit confirmé; que la plaintive Palmyre Broussard ... séparée de biens d'avec le défendeur, L. A. Dubert son mari, et que la plaintive recouvre du dit défendeur la somme de deux mille cent cinquante piastres ... avec ... dépens.
Jugement rendu le 17 septembre 1838.
Signé le 21 septembre 1838.
(Signé) H. BUCHANAN, Juge.
(Contresigné) G. N. LEWIS, Dép Greffier.
(Jugement enregistré, Ruchet 91 C.)
Lequel je ... certifie ... la somme de ... trente cinq cents, sans comprendre les droits de greffe.
En témoignage de quoi j'ai signé et mis le sceau de ladite Cour, à la cité de la Nouvelle Orléans, ce 21me jour de septembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent trente huit, et la soixante troisième de l'indépendance des États Unis.
27 oct—3 1/16 — THEO LEWIS, Député Greffier.

VOITURES. Reçu et à vendre à l'entrepôt de voitures de H. Bord & Co, rue Royale, Nos 46 et 48, des voitures, grandes et petites barouches, cabriolets doubles et simples, etc., etc.
Aussi—Quelques paires de roues de cabriolets, fortement construites. 27 oct

BRODEQUINS—Pour hommes, enfants et jeunes gens, en veau chevillés, en débarquement du navire Columbia, et à vendre par FROST & Co.
26 oct — 6 rue de la Douane

BOTTES—Fines ... en peau de veau, chevillées et cousues, en débarquement du navire Colombus, et à vendre par FROST & Co.
26 oct — 6, rue de la Douane

10 Barils esprit de térébenthine, en débarquement et à vendre par P CUSACHS,
27 oct — 5, rue St. Pierre.

A LOUER—Un bureau sur la rue, s'adresser à F H GALLWEY, 6, rue Conti

PLUMES à bon marché; Plumes en acier avec pointes de Perryan, ... des extra fines; récemment reçues et à vendre à la Librairie de la N Orléans par NORMAN, STEEL & Co.
27 oct — 12, rue Bienville

EAUX minérales artificielles, pour boissons, établissement du Dr. ... pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et ... à la Nouvelle Orléans, où ... se trouve ... préparé à ... bouteilles d'eau de Seltz, de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Seidlitz, de Barèges, de Contrexéville et en général les eaux les plus usitées.
Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances destinées à composer à domicile, les Bains, ... et les douches d'eau minérales. 27 oct

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE—Il a été volé dans la nuit du 25 de ce mois à bord du navire Sidney, un très beau chien Bull Dog, ayant les dents dehors. La récompense susdite sera donnée à celui qui fera retrouver ce chien. S'adresser à bord en face du Rail Road. 27 oct—1

$20 DE RECOMPENSE—Parti marron de chez le soussigné, un nègre nommé GEORGE, âgé d'environ quarante ans, taille moyenne, ayant des cicatrices sur le dos, ... appartenant anciennement à M. James McGee, ... La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cette paroisse ou le remettra à son maître à une lieue au dessus de la ville, près des casernes.
27 oct—3 — LOUIS RANEAUD.

PAPIER—A lettre, uni et rayé; papier à écolier, folio post de Londres; livres en blanc unis et rayés, récemment reçus et à vendre par NORMAN, STEEL & Co,
26 oct — 12, rue Bienville

RHUM DU PAYS—50 barils rum du pays, ... et à vendre par DEVEZIN & DORSAY,
26 oct — 21, rue Gravier.

CLOUX—300 barils clous, en magasin, et à vendre par ROB H. WHITE, 24 Gravier. 26 oct

FARINE—400 barils farine ... à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 26 oct

SACS EN PITRE—70 sacs en magasin, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

POIS ROUGES—Couperose et huile de lin. En magasin et à vendre par G. DORSEY,
26 oct — 44, Nouvelle Levée

PLATS COTES et JAMBONS ... qualité supérieure, salaisons à Cincinnati, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 26 oct—6,3ps

CHANDELLES—100 caisses chandelles de New Bedford, blanc de baleine, en magasin et à vendre par ROB H WHITE, 24, Gravier. 26 oct

UN magasin et ... parfaitement situés au centre des affaires. S'adresser à GOURDAIN & BENIT,
23 oct—4 — 13, rue Conti.

AVIS—Salle de Bal de la Bourse de Cité. Messieurs les souscripteurs au BAL D'OUVERTURE DE LA SALLE DE LA BOURSE, qui doit se donner le 1e novembre, sont invités à se réunir Dimanche prochain, 28 du courant, à onze heures du matin, au vestibule de la Bourse, pour délibérer sur les arrangements du bal et nommer les commissaires. 26 oct—1

COLVIS & DUMA, marchands tailleurs, rue de Chartres No 164, préviennent leurs pratiques et le public qu'ils reçoivent en ce moment par la Ville de Paris et le Lafayette, les articles suivants de Paris: manteaux, surtouts en vigogne, redingottes, habits, paletots vestes, pantalons, gilets de dessous, cravattes, cols, bretelles, chapeaux, caleçons à corsets, parapluies &c. aussi draps, casimirs, étoffes de soie et beaucoup d'autres articles de fantaisie.

MADAME FREMAUX, ..., étant de retour de France, a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle est prête à leur donner ce nouveau ... et ... efforts pour mériter la continuation de la confiance qu'elles lui ont accordée jusqu'à ce jour. 26 oct—3,3ps

GRANIT ET MARBRE—Pour ... supérieures ... et fontaines, et linteaux; frontispices de ... tombeaux &c. &c. le tout fourni et mis en place, ou envoyé à n'importe quel endroit de la campagne, sous le plus bref délai et à des termes raisonnables. S'adresser à NEWTON RICHARDS.
26 oct — No 147, rue de la Douane, entre Bienville et Conti

$50 DE RECOMPENSE. SERONT donnés à celui qui rapportera au soussigné une MALLE marquée J. Saint Cyr, Nouvelle Orléans, qui a été égarée à bord du steamer Memphis, à son retour de St. Louis à la Nouvelle Orléans, le 9 du courant; les bagages n'ont été débarqués du dit steamer Memphis que le 10 à 6 heures du matin; la dite malle est attachée avec une corde.
J. SAINT-CYR. Rue Bourbon entre St. Philippe et Dumaine. 26 oct—4

CHANGEMENT DE DOMICILE—F. B. Gallwey a transporté son comptoir, de la rue Commune à celle de Conti, No. 6. 26 oct

MELASSE—50 barils mélasse de la nouvelle récolte à vendre par WILLATTE & LEBLANC,
26 oct — rue de la Vieille Levée

THE—40 boîtes ... thé poudre à canon, 300 ... thé poudre à canon et Young Hyson de 13 et de ... livres chaque, à vendre par ROB. H. WHITE.

SAVON—100 caisses savon ... à vendre par ROB. H. WHITE, 24, rue Gravier. 26 oct

PAPIER—500 rames papier d'emballage, à vendre par ROB. H. WHITE,
26 oct — 24, rue Gravier.

POUR LOUISVILLE directement—Le superbe bateau à vapeur MADISON, capitaine ..., partira pour les lieux susdits et pour tous les ports intermédiaires, mardi, 30 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Gravier, ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, 57, rue des Magasins.
Le Madison prendra du fret pour Vicksburg, Memphis, Randolph, Mills Point, et tous les ports intermédiaires. 27 oct

POUR GALVESTON, ET VELASCO (Texas)—Paquebot régulier, partant mercredi 31 de ce mois—Le superbe navire à vapeur CUBA, nouvellement doublé et chevillé en cuivre et à basse pression, commandé par le capitaine J B Carroll, du port de 600 tonneaux. Ce bateau a des bouilloires en cuivre, et a été complètement réparé et amélioré. Il a une chambre additionnelle et peut recevoir commodément 250 passagers à la chambre et 150 sur le pont. Pour fret ou passage, devant positivement partir le jour susdit, s'adresser à bord en face de la rue Girod, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
N B—Le montant du fret, de passage doit être payé en billets de banque de la N Orléans. 26 oct

POUR LA MOBILE—Le bateau à vapeur, fin marcheur, ISABELLA, capt. Chs. Walker, partira du bout du chemin à coulisses pour les lieux susdits, Dimanche, 28 du courant, après l'arrivée des chars du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER, KNIGHT & Co.
26 oct — No. 26, Nouvelle Levée.

POUR ST. LOUIS, Alton et tous les ports intermédiaires.—Le steamer GEORGE COLLIER, fin marcheur, à chambres hautes, capitaine J. Beltz, est maintenant prêt à recevoir son chargement; ayant été réparé dans le premier ordre, il partira sans délai pour les ports ci dessus mentionnés. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN,
26 oct — 63, rue Gravier.

PAQUEBOT régulier pour la saison.—Pour Columbus, Arkansas, Princeton, Lac Providence, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur SOUTHERNER, capitaine Barrett, partira pour les lieux susdits samedi prochain 27 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à SMITH VOORHEES,
24 oct — 25, rue du Camp.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le bateau à vapeur, étanche, et bien connu, ST. LOUIS, capitaine Swan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira mardi 30 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Gravier, ou à GODFREY, LAWES & SMALL, 26, Vieille Levée.
N. B. Le St. Louis prendra du fret pour la rivière Blanche, Helena, Memphis, Randolph, Nouvelle Madrid, Mills Point, et tous les ports intermédiaires. 24 oct

Pour Velasco et Galveston, Texas.
Devant partir mardi, 30 nov., à 10 heures du matin.—Le steamer COLUMBIA, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine John Wade, partira ponctuellement comme il est dit ci dessus.
... passagers pour Brasoria, Colombia et Quintana ... débarqués et peuvent être assurés que ce ... sera effectué dans ce voyage.
Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, garnis, pour 300 passagers de chambres, et 100 sur le pont, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co.
26 oct — rue de la Commune.
N. B. On ne prend du fret que pour Galveston seulement, et aucun fret ne sera reçu après le 31 du courant.
Aucune chambre ne sera retenue à moins qu'elle n'ait été payée d'avance.
Un registre pour inscrire les noms des passagers est ouvert au bureau no. 88, rue de la Commune.
On ne prend en paiement que des billets des banques de la Nouvelle Orléans.
☞ Les expéditeurs sont invités à faire expédier leurs marchandises le 31 du courant et de faire leur manifeste d'exportation en douane, ... desquels devra être laissé à la douane, et l'autre ... des agens dudit navire. 18 oct

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER, entre la Nouvelle Orléans et la Mobile—Le steamer ISABELLA, capitaine Chas. Walker, ayant reçu des réparations ... reprendra ses voyages réguliers comme il est dessus mentionné; il commencera samedi prochain 21 du courant, et partira du bout du chemin de fer Pontchartrain après l'arrivée des chars de midi. A son retour, il partira de la Mobile, tous les mercredi. Ses emménagemens sont supérieurs, et l'on portera toutes sortes d'attentions aux passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER KNIGHT & Co,
18 oct — 26, rue de la Nlle Levée.

PAQUEBOT REGULIER. Pour Bayou Sara, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.
Le steamer MARINER, capitaine J B Noland, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, ... de la Nouvelle Orléans tous les ... à ... heures du matin et de Bayou Sara ... à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ROBSON & BEWAL,
8 oct — 46, rue du Camp.

Paquebot entre la N. Orléans et Bayou Sara.
Le superbe steamer HUNTSVILLE, ... partira ... après l'arrivée du ... pour les lieux ... Bayou Sara, ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SMITH & VOORHEES, 25, rue du Camp.
N.B. Le Huntsville a été inspecté et ... A 1. au bureau de l'assurance.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas.
Le steamer GALENA, ... Bayou ...
FOLLAIN, BELOCQ & DEGELOS.

POUR BAIE ST. LOUIS, Pass Christian, Biloxi et Pascagoula.
Le steamer GIRAFFE, à haute pression, capt. Swiler, partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis et samedi matin, immédiatement après l'arrivée des chars de 7 heures. Il sera de retour au rail road tous les jeudis et lundis. Le public peut être assuré sur une grande ponctualité. Pour passage, s'adresser au ...
14 sept — CAPITAINE SWILER.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de premier ordre, commandé par le capitaine Lourent, fera les voyages ... comme paquebot, ... toute la saison, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et de Bayou Sarah tous les mercredis, à la même heure.
22 avril — J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien bâti et très bien construit depuis deux ans, ... bien réparé; il peut porter 420 tonneaux et ne calant que 4 pieds d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser à GODFREY, LAWES & SMALL, 28, rue du Camp.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.—La compañía tomará las armas el Domingo proximo, 28 del corriente, á las 10 y media en punto de la mañana, para ... Armamento completo, gorras de paño con pantalon blanco. Se exige la mayor puntualidad.
De orden del 1o. Teniente,
25 oct—3 — F. SOLER, Sto. 1o.

JAEGER ACHTUNG!!!
Die mitglieder der compagnie sind aufgefordert sich nachsten Sontag den 28 october, ... 7 uhr ... auf dem versammlungsplatz ... in voller uniform, ...
Auf befehl des capitains.
24 oct — F.C. WAGNER, Ober jaeger.

BATAILLON D'ARTILLERIE—Le bataillon prendra les armes dimanche 28 du courant, à 8 heures du matin, pour exercice de ... armement complet, tenue d'hiver.
Par ordre,
23 oct — A. SCHREIBER, Adj. major.

18e ANNIVERSAIRE.
GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!!!
Les deux Compagnies prendront les armes Dimanche, 28 du courant, à huit heures et demie du matin. Équipement complet, habit bleu, pantalon blanc, gants blancs, bretelle rouge au fusil, sac à havre-sac. Rendez vous: place St. Antoine; exercice à feu. L'appel se fera à 9 heures précises.
Par ordre du capitaine
20 oct — CHARLES MASSIE, major.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS—La compagnie montera à cheval dimanche prochain 28 octobre, à 9 heures du matin et se ... au lieu ordinaire du rendez-vous; tenue d'hiver.
Par ordre du capitaine.
23 oct — E. PLANCHARD—mar. des logis chef

LA compagnie de chemin à coulisses, de la Nouvelle Orléans et de Nashville, ... sur New York en sommes convenables aux acheteurs.
24 oct—6 — JAMES H. CALDWELL, Président.

MUSIQUE—Mme BROCARD & NORES, s'empressent de faire savoir à leurs amis et aux amateurs, qu'ils viennent de recevoir par le Lafayette, un grand assortiment de musique de chant, de piano et autres instruments, en vente dans leur magasin, rue de Chartres 118. 25 oct—3

HOTEL DE LA RUE CONTI—Le public est respectueusement informé que cet établissement est ouvert aujourd'hui, et peut recevoir des pensionnaires. 25 oct—2

UNE MULE baie, de taille ordinaire et étampée des initiales A. R. a disparu dans les environs de la Presse à Coton d'en bas. Une récompense de $10 sera payée à quiconque l'amènera au No. 69, Nouvelle Levée. 25 oct—5

SUCRE DE LA NOUVELLE RECOLTE—En débarquement du steamboat Semaphore, un petit lot de sucre nouveau de première qualité à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, Rue St. Louis, No. 15.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par E. GRONING & Co. 25 oct

COTONNADE—3 balles cotonnades ... à vendre à bon marché par FROST & Co.
25 oct — 6, rue de la Douane

TOILE blanche à chemises, de différentes largeurs et qualités, venant d'être reçue et à vendre par FROST & Co.
25 oct — 6, rue de la Douane.

LETTRES de change à vue sur ..., à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co.
25 oct — rue Natchez.

CAFE DE ST-DOMINGUE—300 sacs café de St. Domingue, à vendre par GEORGE BEDFORD,
25 oct — Rue Bienville. 22

PLATRE DE PARIS—100 barils en débarquement, et à vendre aux ... conditions par GEORGE BEDFORD,
25 oct — Rue Bienville, 22.

BROUETTES—Un grand assortiment reçu par la barque Josephine, de Philadelphie, à vendre par JAMES D. DENEGRE,
25 oct — No. 16, rue de la Douane.

DRAPS—Quelques draps de qualité supérieure reçus par la barque Josephine de Philadelphie et à vendre par JAMES D. DENEGRE,
25 oct — No. 16, rue de la Douane.

ROUES de Charrettes et de Charettes à boeufs de diverses grandeurs, reçues par la barque Josephine, de Philadelphie et à vendre par JAMES D. DENEGRE,
25 oct — No. 16, Rue de la Douane.

CORDE—200 rouleaux cordes du Missouri, en débarquement du steamer Clyde, de St. Louis, et à vendre à bon marché pour clore une consignation, par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 25 oct

A VENDRE par les soussignés:
Couvertures françaises de 3 points
Allepines ... qualité
Indiennes françaises
Toile à draps
Mouchoirs Suisses
Vin de Champagne
...
25 oct — BLANCHARD, EIMER & Co. 25, rue Bienville

POUR CHARLESTON—Premier paquet—Le paquebot de première classe PILGRIM, capitaine Rose, a besoin de l'encombrement de 100 balles. Pour fret, duquel, ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J H ASHBRIDGE,
27 oct — 29, rue de la Commune

POUR CHARLESTON—La goelette de premier ordre MARIA, capitaine ..., a les deux tiers de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE,
27 oct — 29, rue de la Commune

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot E. GRONING, capitaine Landon, partira positivement lundi prochain 29 du courant, pour le port susdit. Pour le ... de 400 barils, ou passage, s'adresser à bord ou à E GRONING & Co. 27 oct

POUR LE HAVRE, Bordeaux ou Marseilles—Le navire français fin voilier Arago, capt. Bompon, pouvant porter de 7 à 800 balles, ayant tout son chargement déchargé, est maintenant prêt à recevoir du fret pour l'un des ports ci dessus mentionnés. Pour les conditions, s'adresser à bord, en dessous du rail road ou à KOHN, DARON & Co,
25 oct — 25, rue Bienville

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Paquebots. La barque paquebot JOSEPHINE, capitaine Johnson, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux Légumes, ou à JAMES D. DENEGRE,
25 oct — No. 16, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier TANGUS, classé A 1, capitaine Upton, a besoin du complément de 250 balles de coton ..., ou pour passage, s'adresser à E. GRONING & Co. 25 oct

POUR HARTFORD—Le brick fin voilier RONDOUT, capitaine Wells, partira pour le lieu susdit, le 29 de ce mois. Pour passage, s'adresser à bord ou à GEORGE BEDFORD,
25 oct — 22, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—La goelette MULATA, capitaine ..., devant partir le 28 du courant pour la Havane, peut recevoir quelques passagers. S'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
25 oct — rue Toulouse, No. 27.

POUR NEW YORK—Ligne de Paquebots—Devant partir le 1er novembre—Le navire ..., capitaine Norton, partira ... il est dit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à H. O. AMES,
23 oct — 48, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Devant partir samedi, 27 du courant—Le navire RUSSELL, capitaine Rollison, partira comme il est dit ci dessus. Pour fret de 100 balles de coton, et l'on s'adresse immédiatement, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
22 oct — 91, rue de la Commune.

ON A BESOIN—De deux bricks de la capacité de 2 à 300 balles de coton pour prendre un chargement pour un port du Nord. S'adresser à LEVI H. GALE,
22 oct — 91, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire BADGER, classé A 1, du port de 390 tonneaux, capt. Tripe; il est doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et partira sous le plus bref délai. Pour le ... 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE,
20 oct — 29, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire américain HANNIBAL, capitaine Mumford, est maintenant en charge vis à vis la presse à coton d'en haut; il prendra un fret d'environ 600 balles ... Pour les conditions et passage dans la chambre s'adresser à bord ou à H C CAMMACK & Co. Place de la Banque

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ELIZA ANN, classé A 1, capitaine Burwell, ayant besoin de l'équivalent de 300 balles de coton, pour lesquelles, ou pour passage, s'adresser à E. GRONING & CO. 17 oct

A VENDRE par A. M. de Miranda, rue de Bourbon, No 113, la goélette GENEVA, doublée et chevillée en cuivre, pouvant porter 800 barils, et la goélette CORA, doublée et chevillée en cuivre, portant 900 barils et prête à mettre en mer.
Si elles ne sont pas vendues à l'amiable d'ici au 29 du courant, elles seront offertes à l'encan ce jour-là, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, par M. Fouché Conque.
Ceux qui voudront les examiner pourront trouver de l'autre bord du fleuve, entre les deux ferris, où se trouvent amarrées les deux goélettes.
Conditions au moment de la vente. 13 oct

A VENDRE OU A FRETER, pour un des ports de l'île de Cuba—La goélette ... WATER WITCH, capitaine Dupeiro. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co.
8 oct — 19, rue Toulouse.

A VENDRE POUR CLORE UNE SOCIETE—La goélette fine voilière EDGAR, maintenant amarrée de l'autre bord du fleuve. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Schroeder, à bord, ou à W. F. VIGERS & Co,
18 oct — 29, rue Bienville.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires ci-après, lesquels ont été construits ou achetés pour être exclusivement employés dans ces voyages, savoir:

Navire SEAMAN, Capitaine Minor,
Barque MARY, " Nickerson,
" IRAD FERRY, (neuf) " Stevens,
" SOLOMON SALTUS, " Latham,
Brick ARCHITECT, " Gray.

Ces bâtiments sont de première classe et ont des emménagements beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et pourront pénétrer jusqu'à Baltimore pour y charger et décharger. Ils prendront aussi du fret pour les ports dans le Chesapeake ou le fleuve Roanoke, et le fret sera expédié sur sa destination respective par Mrs. Clark & Hellings, agents pour cette ligne à Baltimore; les frais occasionnés par les marchandises chargées seront avancés si on le désire. Le prix du passage est fixé à $60. ... d'amples provisions de la première qualité. ... remorque pour ... et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
[Nouvelle Ligne]

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.

Navire Orléans, capt. S. Sears, 599 tons, 27 Nov
Navire Alabama, capt. C C Berry, 474 tons, 11 Dec
Navire Arkansas, capt. ..., 627, ...
Navire Saratoga, capt W Hathaway, 548 tons, ...
Navire Nashville, capt D Jackson, 540, ...
Navire Kentucky, capt J Barker, 629, ...

Ces navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience ... Mississipi ... des appartemens ... commodité et ... tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passages à la chambre est de $90, ... l'équipage ne seront responsables ...

Pour fret ou passage, s'adresser à H. O. AMES, No. 48 rue du Camp.

☞ Ces navires ne seront pas responsables des coulages, ... verrerie, quincaillerie, marbre en grain, ... acier &c., ...

LES soussignés reçoivent par les navires Ville de Paris du Havre et Saratoga de New York, un assortiment de

Toiles à draps 4/4, 5/4 6/4	Gants de peau, de soie, et à filet,
Linges de table de Bearn,	Soie à coudre,
Mousselines ...,	Mouchoirs Madras,
Mouchoirs chollet,	Bas de soie ... et d'Ecosse,
Indiennes françaises imprimées et pour robes,	Gros de Naples noir et en couleur,
Indiennes anglaises et américaines,	Satin dito,
Cravates ...,	Pout de soie noir,
Schalls mérinos,	Florence, ... velours pour Robes,
Dito cachemire,	Foulards, Parfumerie,
Cols mousseline brodée,	Cravattes en soie,
Linons brochés blancs, et en couleur,	Robes, ...,
Pointes en Linon,	Mérinos,
Poupées,	Pointes en tulle,
Chapeaux et capottes en paille pour femme,	Etamines noires,
Dito en bateau,	Mérinos français et anglais,
Fichus paysannes brodés,	Cotons écrus et blancs,
Fichus et chemisettes de divers genres,	Coutil à matelas,
Guimpes, Pélerines,	Cotonnade, toute espèce,
Tours de tête,	Coton d'...,
Dentelles blanches et noires,	Cordonnet,
Echarpes et schalls nouveaux,	Serviettes damassées,
Tulle, entre deux,	Nappes dito, ouvré,
Et une quantité d'autres articles.	Bas anglais,
	Lasting noir,
	Toile ...,
	...

26 oct — BORDERES & Co.

LIVRES ESPAGNOLS reçus à vendre par les soussignés.
Teatro Español, Lope de Vega.
Historia de España, Conde de Toreno,
Telemaco.
Ensayo sobre las Costumbres, Voltaire.
Viage Anacarsis, Bartelemy.
Bellezas, Estudios Naturaleza, B. de Saint-Pierre.
Historia de las Cruzadas, ...
Historia de las Revoluciones de Roma, Pages.
Arte de prolongar la Vida, Hufland.
Vuelta del Mesias, de Chamrobert.
La Biblia Sagrada, P. Felipe Scio de S. Miguel.
25 quantité d'autres ouvrages intéressants.
E. JOHNS & Co.,
24 oct — Enc. St. Charles et de la Commune.

LIVRES de droit en français,
Duranton en 19 volumes
do la 10e. volume séparément
Dupin, Manuel des Etudiants
Camus, Profession d'avocat
Grenier, ... hypothèques, donations
Locré—Législation 31 vols.
... Esprit du Code de Commerce 4 vols.
..., le parfait notaire
Merlin, œuvres complètes 34 vols.
..., de droit
... des hypothèques
Pothier—Pandectes de Justinien 26 vols.
do Œuvres 8 vols.
Proudhon de l'usufruit
Proudhon complet
Toullier—œuvres complètes 13 vols.
Rogron les codes expliqués
Tapia Febrero Novisimo 10 vols.
Quelques exemplaires en espagnol et un assortiment des principaux ouvrages de droit en français et en anglais.
E. JOHNS & Co., Encoignure des rues St. Charles et de la Commune.
26 oct—1m

A VENDRE—Les deux Cafés bien connus et établis, appelés le Lounch et le Masonic Retreat. Le premier est situé à l'encoignure des rues du Camp et Poydras, et l'autre à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Julia. Pour plus amples informations, s'adresser au Masonic Retreat, ou au No. 7, rue Delord. 26 oct—3

VOLE—... par une négresse, une petite montre ... d'Albert, ... en argent. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui la remettra à ce bureau. Les horlogers sont priés d'y porter attention. 26 oct—3

MAGASIN DE GRAINES DE LA LOUISIANE—Thomas Pringle & Co. ouvriront leur magasin dans quelques jours, au No. 126, rue du Canal, près celle Dauphine, où l'on trouvera un vaste assortiment de graines de jardinage, potagères et de fleurs. Aussi, une superbe collection d'arbres de jardin, ... &c. enfin, tout ce qui a rapport à ce genre d'affaires. Ils sollicitent particulièrement leurs habitués de l'année dernière de vouloir bien venir chez eux, ainsi que ceux qui désirent s'assurer de la qualité supérieure de leurs graines. 26 oct—3

A LOUER—Les premier, second et troisième étages du magasin No 17, Vieille Levée, encoignure de la rue de la Douane. S'adresser de suite à ROBERT SEDEMAN,
24 oct — No. 17, Vieille Levée

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Th. ..., prévient ses amis et connaissances qu'il a transporté son domicile rue Ste. Anne, No 163 entre Bourbon et Dauphine. 19 oct

VACHE A VENDRE.—Une excellente laitière. S'adresser à bord du navire ..., en face du Marché aux Légumes. 19 oct

LA société qui a existé entre DOUCE & LLADO demeure dissoute d'un commun accord. M. Douce est seul chargé de payer les dettes de la société, et recevoir le montant de ce qui est dû.
Nouvelle Orléans, 19 septembre 1838. — J. DOUCE.
23 oct—3 — J. LLADO.

PEINTURES, Huile, Thérébentine, vernis ... et autres articles ..., à vendre à bas prix par P. CUSACHS,
16 oct — Rue St.-Pierre No. 5, face à la Place

VENTES A L'ENCAN.

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.
Magasin d'encan No. 116, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, 27 du courant, à leur magasin d'encan:
25 balles couvertures en laine, 3 points et plus,
10 balles flanelle rouge,
10 caisses coton blanc 3/4,
10 paniers bouteilles,
100 barils ... divers articles. 27 oct—1

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de briques anglaises à l'épreuve du feu.

IL sera vendu lundi, 29 du courant, à 5 heures sur la levée, près du chemin de fer Pontchartrain, 4000 briques anglaises, à l'épreuve du feu, ... du navire Sidney de Liverpool.
Conditions—Soixante jours de crédit, en billets endossés à satisfaction des vendeurs. 27 oct—2

PAR HEWLETT & CENAS.
Ventes d'actions.

IL sera vendu aujourd'hui, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
200 actions de la compagnie d'Assurance de l'Ouest, sur lesquelles $50 ont été payés en plein.
Conditions—4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 27 oct—1

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu aujourd'hui samedi, 27 octobre 1838, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte,
34 paniers marasquin, grand modèle,
25 caisses absinthe, grandes bouteilles,
23 caisses crème de noyaux,
17 caisses marasquin, ...
16 caisses liqueurs superfines. 27 oct

PAR J. B. SLACHE.

IL sera vendu, lundi, le 29 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens de port pour le compte de qui il appartiendra.
9 caisses tabac à chiquer, avarié,
2 do. ..., avariés,
1 do. Linge fin, chemises &c. avarié.
1 Lot meubles ... 27 oct—2

PAR GUINAULT & DELASSUS.
Bureau No. 12, Rue St. Louis.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à midi précis, à la Bourse de St Cid, rue St. Louis.
Le nègre WILLIAM, âgé de 45 à 50, bon tonnelier, ... bon faiseur de sucrerie, bon jardinier ..., pleinement garanti.
Conditions: 1/2 comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit en billets endossés avec hypothèque. L'acte de vente par devant J. Cuvillier, not. pub. 27 oct—3

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,
Herman, mulâtre âgé d'environ 26 ans, excellent laboureur, cocher de chambre, et pelle, &c;
Adeline, dite Caroline, négresse âgée d'environ 23 ans, bonne blanchisseuse, ... repasseuse et de champ. Ces deux esclaves ... garantis ... des vices et maladies ... par la loi.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6 mois de crédit, en billets endossés avec hypothèque. Les actes de vente seront passés par devant ..., notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 oct

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu Lundi, 29 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 150 sacs (plus ou moins) de Riz, avarié et endommagé à bord du navire Martha, capt. Crawford, de Philadelphie. 26 oct—2

PAR J. B. SLACHE.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre Dame, pour clore un compte, 50 paniers faïence anglaise.
Conditions à la vente. 25 oct—2

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à la Bourse de la Cité, à midi, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le nègre nommé ANDREW, âgé d'environ trente ans, depuis quatorze ans dans le pays, boucher de profession, et capable de vendre au marché; il est pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—4 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'esclave ne sera pas livré avant que la vente ne soit signée.
L'acte de vente sera passé par devant Edward Barnett, not. public, aux frais de l'acheteur. 25 oct—2

PAR M. BARNETT Sr.

SUCCESSION DE THOMAS SHELDON—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, sera vendu au magasin no. 37, rue du Camp, près de la rue Gravier, le samedi 27 octobre, à 10 heures du matin, un grand et bel assortiment d'habillements fins et à la mode; propre pour la prochaine saison, consistant en:
Habits, lévites, surtouts, pantalons et gilets de diverses couleurs et nuances, ...
Une quantité de ..., mouchoirs de poche, gants, chapeaux, parapluies etc.
Aussi—Un assortiment de superbes morceaux pour ... hommes, ...
Ces articles sont ... vendus en lots convenables aux acheteurs.
Conditions—Toutes sommes n'excédant pas $500 comptant; ... trois mois ... endossés ... 16 oct—4,3ps

PAR GUINAULT & DELASSUS.
Bureau rue St. Louis No. 12.

IL sera vendu Samedi prochain, 27 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
La négresse JANE, âgée d'environ 18 ans, parlant l'anglais et le français, dans le pays depuis son enfance, bonne cuisinière, ... blanchisseuse et un peu repasseuse, ... pleinement garantie. Conditions comptant. 25 oct—3

PAR P. A. GUILLOTTE.

SERONT vendus Lundi prochain, 29 du courant, à 9 heures ..., rues Félicité et Celeste, près de la résidence de l'encanteur,
40 VACHES A LAIT DE CHOIX,
nouvellement arrivées des Prairies de l'Illinois, dont aucune n'a été vendue et ne le sera qu'à l'encan.
Condition—Comptant. 25 oct—4

Vente sans réserve.
PAR DORIOCOURT & DIDION.
Propriété de valeur sur le chemin du Bayou.

SAMEDI prochain, 27 du courant, à midi, à la Bourse, rue St. Louis, il sera vendu une maison de cinq appartements avec deux cabinets, deux galeries, cuisines, puits &c. et un verger sur le devant, bâtie sur un terrain de 30 pieds de face sur 65 de profondeur, mesure française; La maison est bien située entre Remparts et St. Claude.
Conditions—$1000 à 4 mois, $1000 à 8 mois et la balance comptant; le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente passé devant M. ..., aux frais de l'acquéreur. 25 oct

PAR GUINAULT & DELASSUS.
Bureau No. 12, rue St. Louis.

IL sera vendu Samedi, 27 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis. Une terre située sur la paroisse Plaquemines, rive droite du fleuve, deux lieues au dessous du fort Jackson, mesurant 10 arpens de face au fleuve sur 40 arpens de profondeur, dont une partie ... pour la culture de la canne ... pour le transport des denrées.
Conditions: 1/3 comptant et la balance à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Aussi ... indivise d'une habitation située ... rive droite du fleuve, ... mesurant 14 arpens de face au fleuve, sur ... arpents de profondeur. ... 24 oct—4

PAR DORIOCOURT & DIDION.

SAMEDI prochain, 27 du courant, à 4 heures P M, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les lieux, face au Bayou Carondelet, entre St. Pierre et Toulouse.
Un fonds de Boulangerie composé de tous les ustensiles et nécessaires ... l'acheteur.
Appartenant à la dite boulangerie ... trois chevaux ...
Conditions comptant.
L'acte de vente chez Th. ..., not. pub. aux frais de l'acquéreur. 22 oct—3

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à la Bourse de Cité, à midi, DEUX TERRAINS situés sur le chemin du Bayou, entre les rues Prieur et Johnson, désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet No. 1 Bis, sur un plan dressé par A d'Hémécourt, et déposé en l'étude de F. Grima, notaire public.
Le terrain No. 2 formant encoignure des rues Johnson, du Quartier et du chemin du Bayou mesure 31 pieds 6 pouces 3 lignes de face au chemin du Bayou; 46 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 3; 60 pieds 1 pouce 3 lignes sur la rue Johnson, et 50 pieds de face à la rue du Quartier.
Le terrain No. 3 mesurant 1 pied 6 pouces 2 lignes de face au chemin du Bayou; 50 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot ci-dessus, 23 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot désigné par le No. 1 sur le dit plan et ... pieds de face à la rue du Quartier; le tout mesure anglaise.
Ces deux terrains seront vendus ensemble.
Conditions—Un dixième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 23 oct

PAR GUINAULT & DELASSUS.
Bureau rue St Louis, No 12.

IL sera vendu samedi, 24 novembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de Cour ..., pour compte de la succession de Jean ....
La négresse MARY, âgée d'environ ... ans, ... avec son enfant Charlotte, âgée d'environ 8 ans.
Conditions—Comptant. L'acte de vente se passera par devant Felix ..., notaire public. 23 octobre

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu lundi 29 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte à qui il appartiendra, aux conditions ci-dessous, ... 23 juin dernier, savoir: Louis Bringier, terrains Nos. 44, 45, 46 et 4. William N Fouché, terrain No. 1. Ursin Lacoste, terrain No. 55.
Situés à la Passe-Christian, sur les bords du lac, et connus sous le nom "..." d'après le plan ... quelque temps avant la vente.
Conditions—Un quart comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente par devant Edward Barnett, not. pub. frais des acquéreurs. 16 oct—16

COMPAGNIE du chemin à coulisses et de Banque de l'Atchafalaya—Nouvelle Orléans, 23 octobre 1838—Tous les actionnaires à cette banque qui n'ont pas payé quarante piastres sur chaque action qu'ils possèdent en sont avertis que le montant ... par chaque action doit être payé au ... jour de novembre prochain.
23 oct — C. HARROD, caissier.

CIGARES de la Havane—250,000 Cigares Cazadores, Regalias et ..., de marques diverses, en magasin et à vendre par
18 oct — SLATER & TRIER—66, rue Poydras

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont transporté leur domicile de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en cette ville, et qu'ils continueront sous la même raison, comme ci-devant, à faire des transactions en commission et par commission.
LAMBERT, BERCIER & Co, No. 2, Front Levée, en face du débarcadère des bateaux à vapeur.

Références:

MM. Follain, Bellocq et Degelos,	Nelle Orléans.
Maitland, Kennedy et ...,	Norfolk, Va
Robertson et Brando,	
Maitland, Kennedy et Co.	New-York.
A. ...,	
S. Goudard	
Rév. D. Tucker,	Boston.
Lahens et Harrand,	Havre.
P. & A. Gibert frères,	Marseille.
Leroy et Lahens,	Pointe à Pitre (Guadeloupe).

24 oct—6

CHARBON DE SCHUYLKILL—Cassé pour l'usage des poêles et fourneaux de cheminée, n'ayant pas de poussière, à vendre rendu à domicile à 60 le boucaut ou à 90 le baril. S'adresser à ANDREW S. BARKER,
17 oct — 69, rue de la Commune.

MARCHANDISES SECHES DE MODES.—Reçu par les derniers arrivages de France et du Nord, un superbe choix d'articles en gaze, consistant en partie de:
... dentelles de laine, ... &c. &c.
DUVIVIER, WOODLIEF & Co. ... rue de Chartres.